## 5- Des perspectives de développement

### ➢ Les zones d'activités.

Des zones d'activités existent sur tout le territoire avec un positionnement plus ou moins stratégique.

Les surfaces les plus importantes dédiées à ces zones dans les documents d'urbanisme (zone U et AU) se trouvent sur les communes de Rosiers d'Egletons (103,5 ha), Egletons (99 ha) et Montaignac St Hippolyte (35,5 ha). Ces zones sont situées à proximité de la RD 1089 et à quelques kilomètres de l'autoroute A89, certaines sont reliées à la fibre optique (Le Bouix à Montaignac et Tra le Bos à Egletons).

D'autres zones plus petites sont dispersées sur le territoire.

- Les zones de Bellevue (5 ha), Combelle (1,6 ha) et Faugeras (3 ha) à Marcillac la Croisille
- La zones de la Riberi basse à Moustier Ventadour (2 ha)
- Les Riaux forts (3 ha), La croix de la mission (1,3 ha) à St Yrieix le Déjalat
- La zone de la croix de Laporte à Lapleau (1 ha)
- La zone de la rivière basse à Moustier Ventadour (2 ha)

Les surfaces réservées aux zones d'activités dans les documents d'urbanisme représentent une surface de **251 ha** pour le territoire. Une étude de l'opportunité des sites dans leur ensemble serait à réaliser au travers d'un document d'urbanisme intercommunal.

*Source : étude « zones d'activités économiques et consommation d'espace » DDT novembre 2010.*

LES PRINCIPALES ZONES D'ACTIVITÉS DU TERRITOIRE

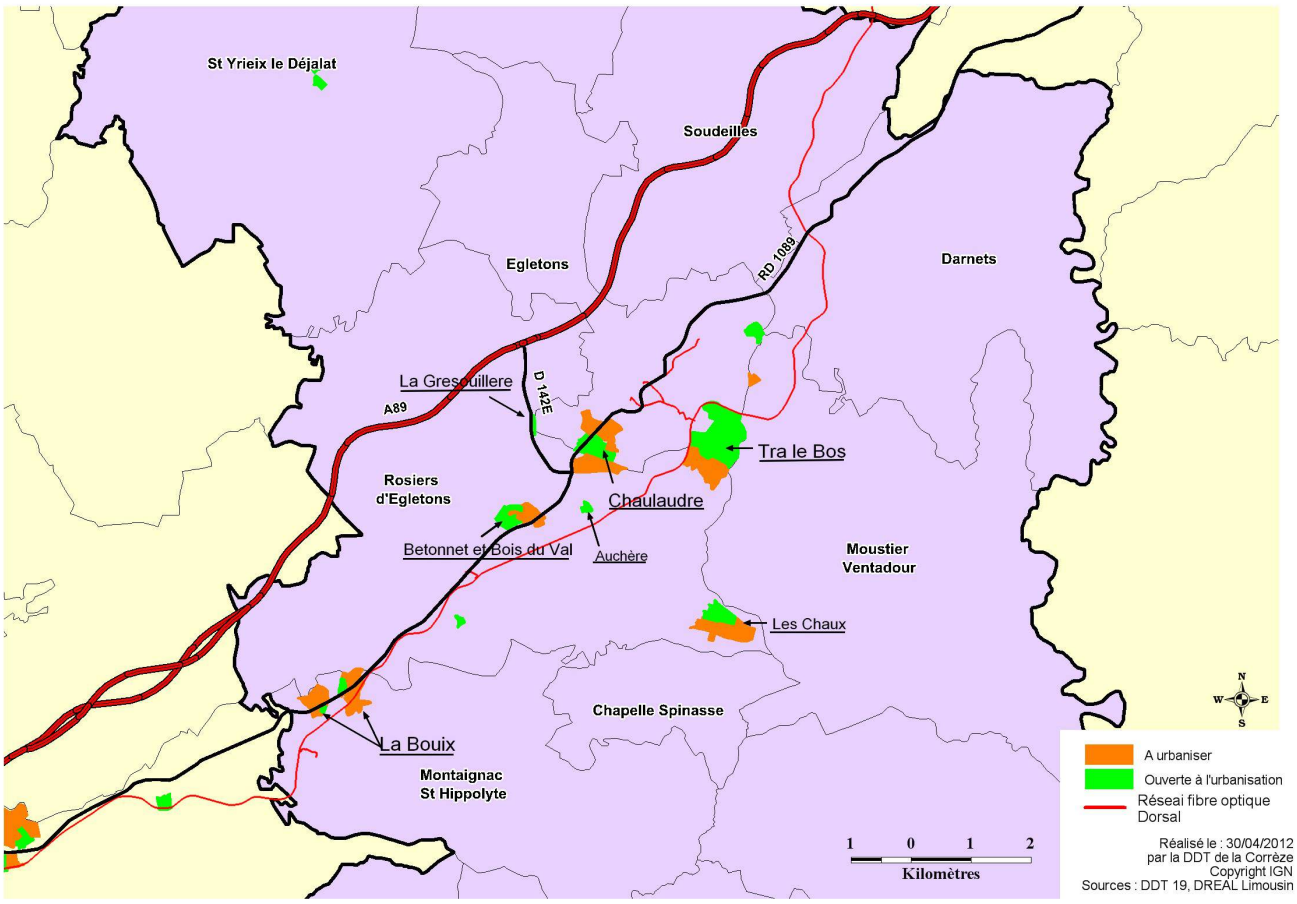

Description des principales zones d'activités

### La ZA de la Bouix à Montaignac St Hippolyte

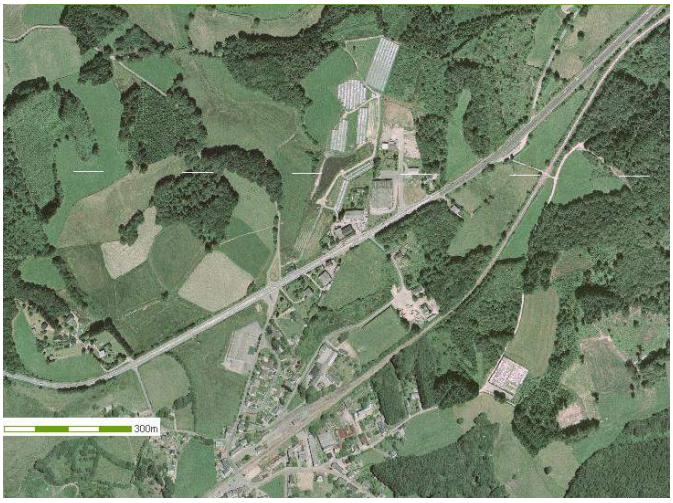


ZA de Montaignac St Hippolyte, photo aérienne en 1999

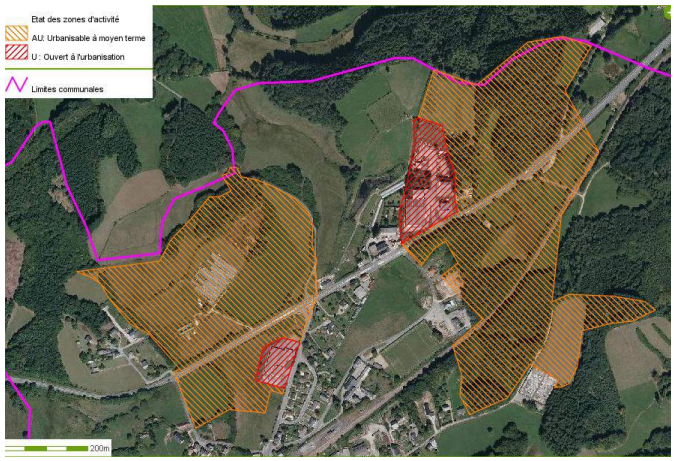


ZA de Montaignac St Hippolyte, photo aérienne en 2009

Zone de la Bouix : Créée en 1980 par la commune et gérée par cette dernière, cette zone accueille des entreprises artisanales et commerciales.

De vastes parcelles sont classées « à urbaniser » dans les documents d'urbanisme mais bien qu'elle bénéficie d'une bonne desserte grâce à la proximité de la RD1089, la zone d'activités de Montaignac St Hippolyte ne se remplit pas : elle est occupée à peine sur 1/3 de sa surface.

### Les ZA bois Duval et Betonnet à Rosiers d'Egletons

ZA Betonnet et Bois Duval à Rosiers d'Egletons en 1999

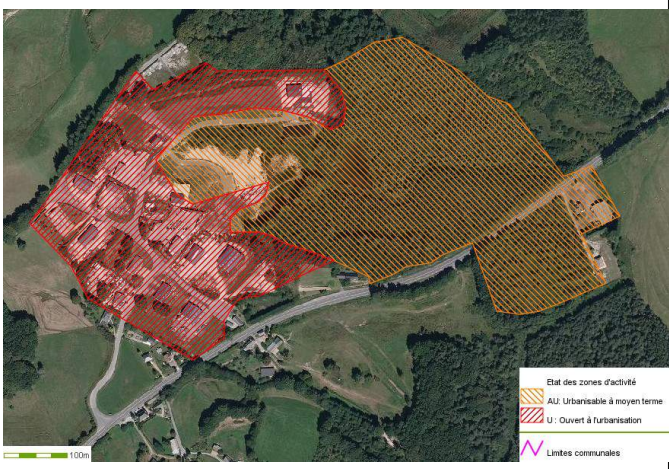


ZA Betonnet et Bois Duval à Rosiers d'Egletons en 2009

Créée en 2003, la zone de bois Duval (2,3 ha viabilisés) accueille des entreprises artisanales et industrielles. Elle est située le long de la RD 1089 et est gérée par la communauté de communes. Elle couvre 14 ha « à urbaniser ». Il reste à ce jour 1,5 ha libres.
La zone du Betonnet (14 ha) créée en 1977 et de gestion communale, elle accueille aussi des entreprises artisanales et industrielles, elle couvre 9 ha ouverts à l'urbanisation. Elle est aussi située à proximité de la RD 1089.

**La ZA de la Gresouillère et de Chaulaudre à Rosiers d'Egletons et Egletons**

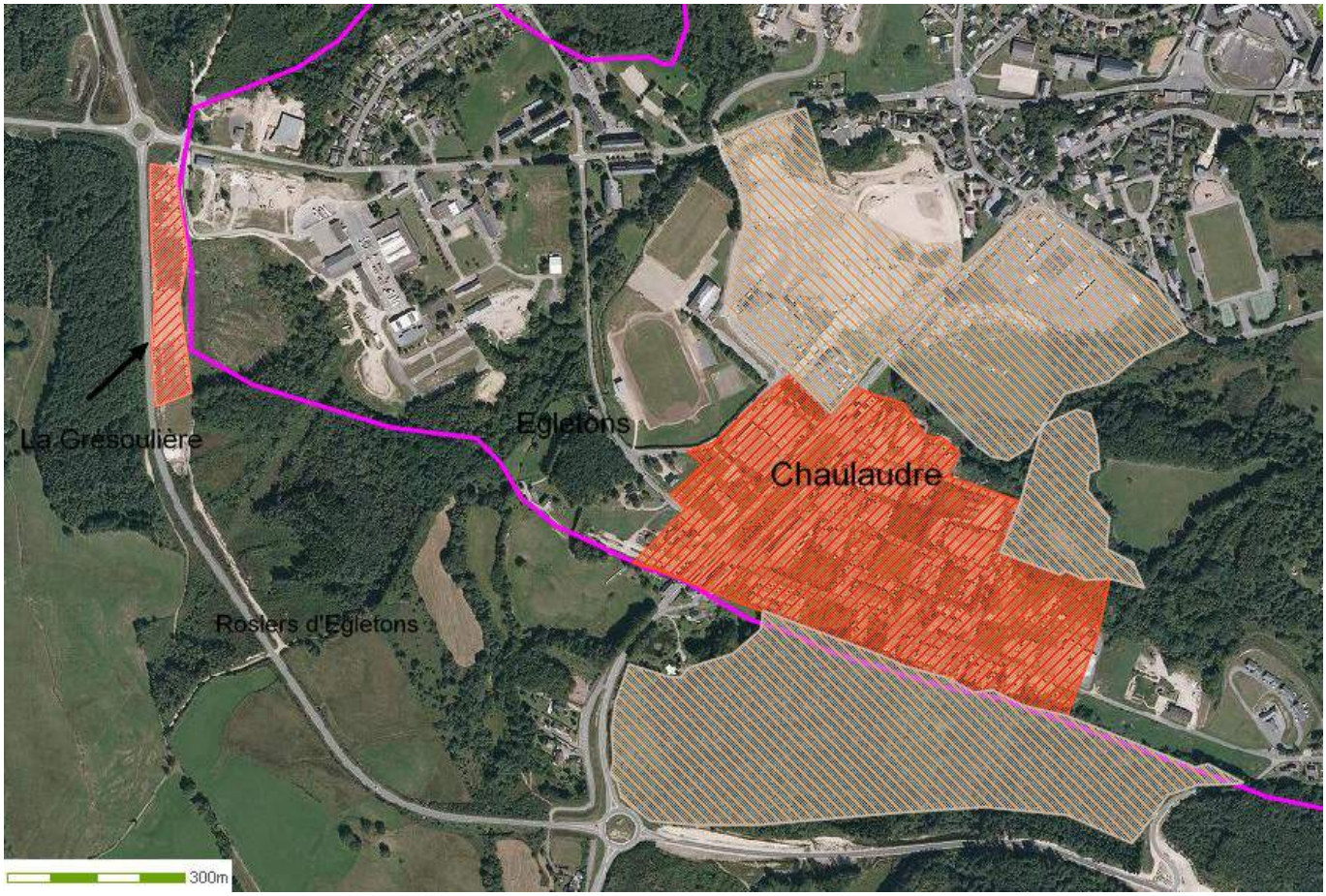


1) La ZA de la Gresouillère (1,5ha) est située sur la commune de Rosiers d'Egletons. Elle est gérée par la communauté de communes de Ventadour. Elle accueille à ce jour qu'une seule entreprise.

*Rosiers d'Egletons - ZA de la Grésouillère*

2) La ZA de la Chaulaudre (53 ha) limitrophe entre les communes d'Egletons et de Rosiers d'Egletons.

Créee en 1978, la zone de Chaulaudre accueille des entreprises artisanales et commerciales. Elle est gérée par la communauté de communes.

Une partie classée en zone à urbaniser est située sur la commune de Rosiers d'Egletons (16,5 ha) et reste à ce jour vide.

L'autre partie située sur la commune d'Egletons possède une partie ouverte à l'urbanisation de 17,6 ha et une partie à urbaniser de 19 ha.

### La ZA de Tra le Bos

Créée en 1980, la zone de Tra le Bos est spécialisée dans l'accueil des entreprises de la filière bois : première, seconde et troisième transformation mais aussi au secteur biomasse. Elle est située à cheval sur les communes de Rosiers d'Egletons et d'Egletons. Elle est gérée par le SYMA A89.

Dans les documents d'urbanisme, la partie située sur Egletons d'une surface de 56 ha est classée en zone ouverte à l'urbanisation. La partie située sur Rosiers représente 24 ha et est classée en zone à urbaniser. A ce jour, 3 tranches ont été viabilisées qui représentent une surface de 17 ha. 90% du foncier est d'ors et déjà vendu *(Source SYMA A89)*.

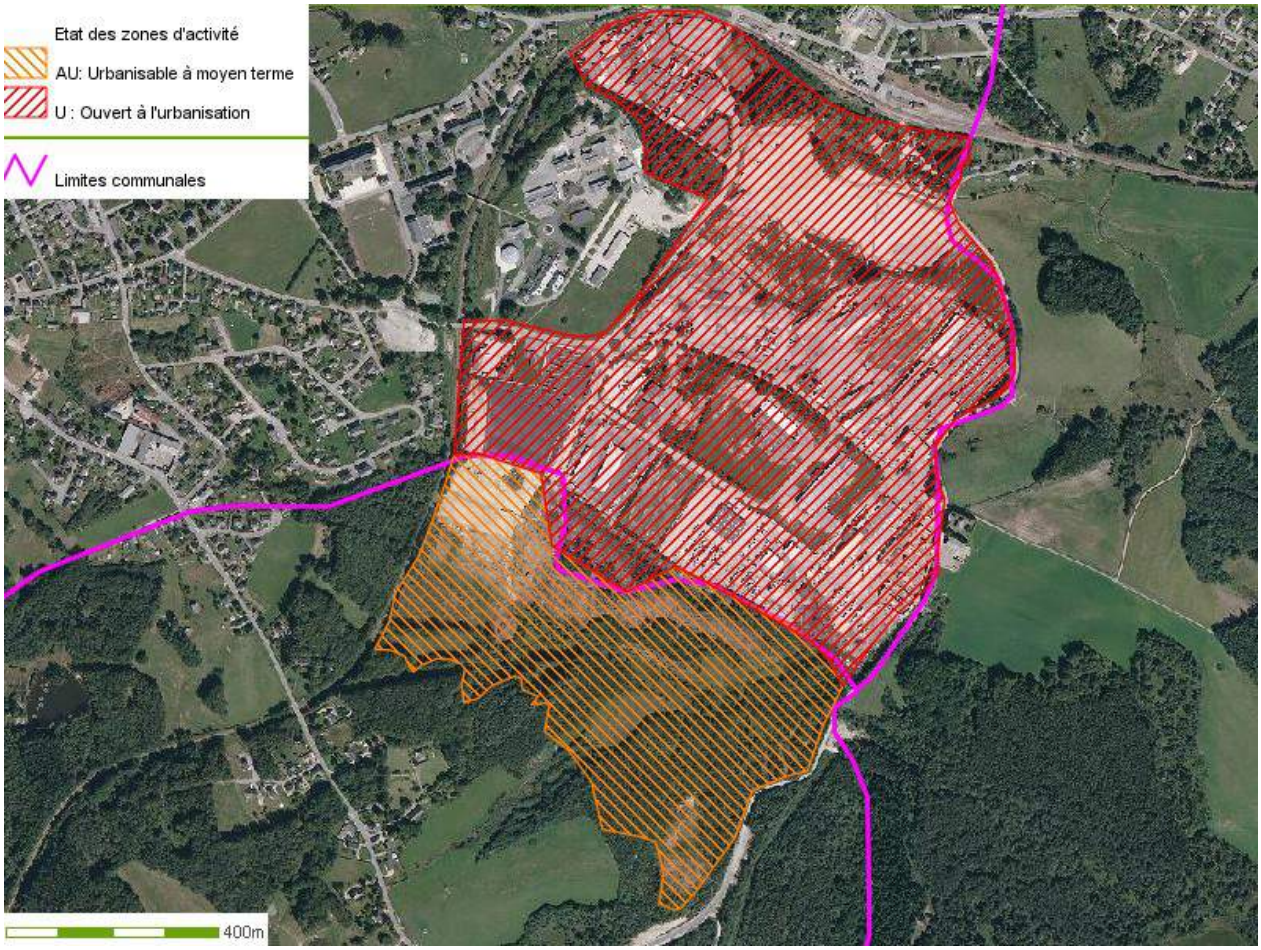


Egletons : Zone d'activités de Tra le Bos, photo aérienne en 2009 (ne tenant pas compte des aménagements réalisés récemment)

On le voit, les réserves foncières consacrées aux zones d'activités sont grandes sur le territoire. Situées sur l'axe de la RD 1089 et à proximité de l'autoroute A89, les zones d'Egletons et de Rosiers d'Egletons ont un rôle prépondérant à jouer pour le développement économique du territoire.

On note, par ailleurs, l'existence d'autres zones d'activités situées à proximité du territoire : la zone d'activités de l'Empereur située à Ussel qui est une zone d'intérêt supra départementale d'une surface de 120 ha, la zone de la Montane située sur les communes de St Priest de Gimel et d'Eyrein pour une superficie de 60 ha et gérée par le SYMA de Tulle.

De plus, dans le cadre du pôle inter-régional du bois, le SYMA A89 est positionné pour la réalisation d'opérations d'aménagements liées au développement des infrastructures nécessaires à l'exploitation de la filière bois. Il a déjà réalisé une zone d'activités bois à Bugeat d'une superficie de 8 ha dont 2ha ont été vendu et travaille sur un projet de zone bois à Meymac (Le Mas) d'une superficie de 9 ha non viabilisés à ce jour.

Dans ces conditions d'offre importante de foncier dédiée aux ZA, il est indispensable de mener une

réflexion à une échelle plus large que celle de la communauté de communes qui permettra d'optimiser l'utilisation des réserves foncières déjà mobilisé avant de penser à en utiliser d'autre.

## ➢ Les gestionnaires des zones d'activités

Le territoire se trouve dans la zone de compétence du SYMA 89 Haute Corrèze.

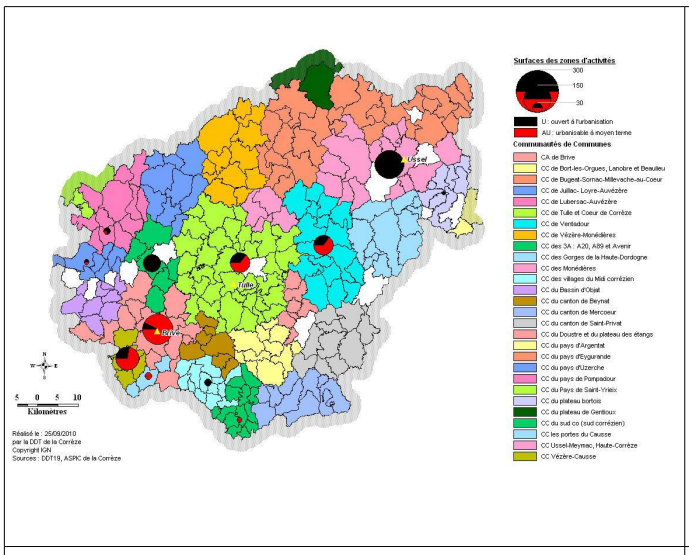


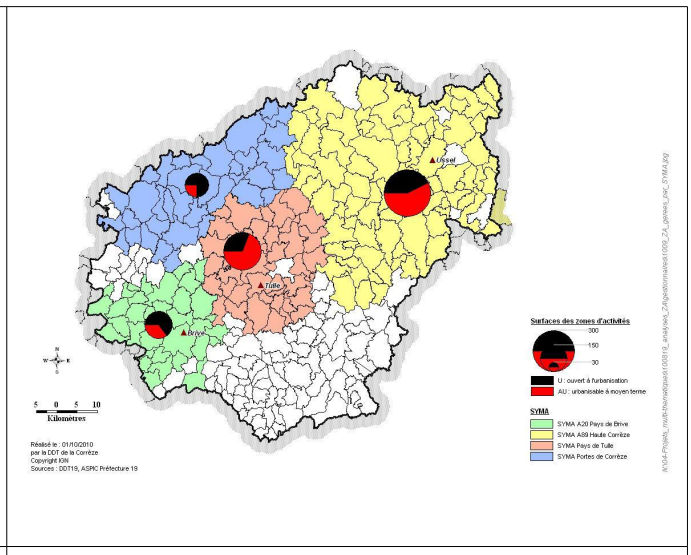


| Les zones d'activités U et AU gérées par les communautés de communes ou d'agglomération | Les zones d'activités U et AU gérées par un SYMA |
|---|---|

Au sein de son territoire d'action, le SYMA 89 assure la gestion de la zone de Tra le Bos, la plus importante zone du territoire. Le reste des zones d'activités sont gérées par les communes et la communauté de commune. La présence de nombreux gestionnaires sur le territoire est un facteur de multiplication des zones.

Une meilleure concertation des acteurs économiques sur le développement des ZA (SYMA, communauté de communes et communes) permettrait d'éviter une multiplication inutile de l'offre foncière.

*LES GESTIONNAIRES DES ZONES D'ACTIVITÉS ET LES STRATÉGIES DE MAILLAGE DU TERRITOIRE.*

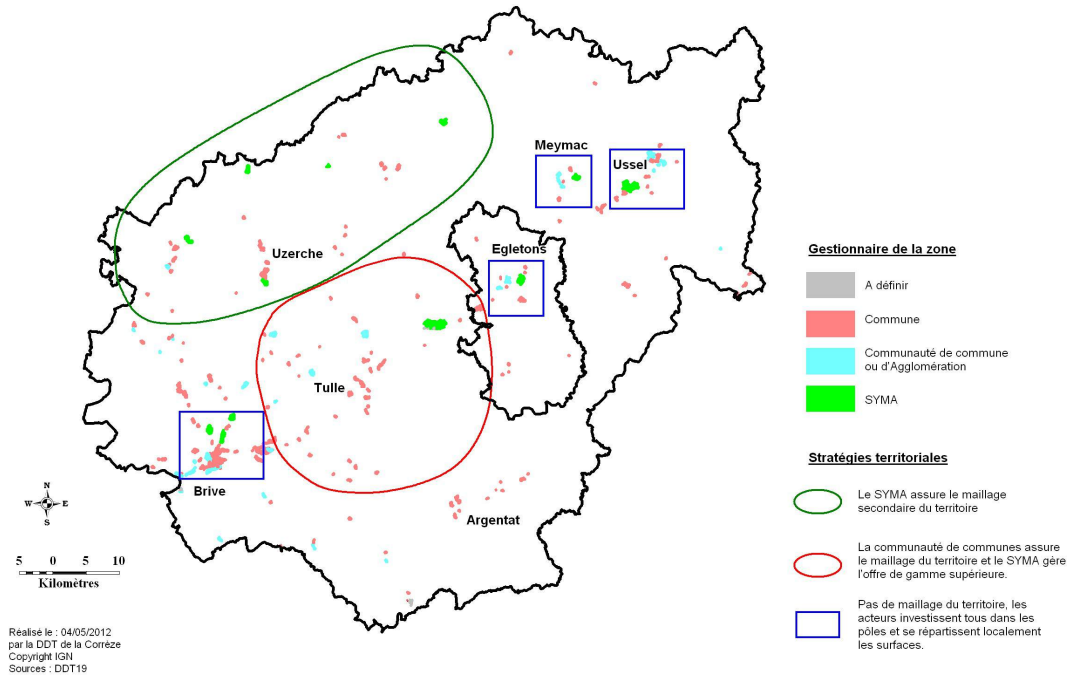

## ➢ L'impact paysager des zones d'activités

*Elément essentiel du bien être individuel et social et de la qualité de vie des populations, le paysage contribue à l'épanouissement des êtres humains ainsi qu'à la consolidation de l'identité Européenne. Il participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social et constitue une ressource favorable à l'activité économique, avec le tourisme notamment -* Convention Européenne du paysage signée à Florence en 2000 et ratifiée par la France.

Si les zones d'activités sont un atout indéniable pour le développement économique du territoire, une attention particulière doit être apportée sur le traitement paysager de ces zones.

En effet, certaines des zones d'activités et commerciales souffrent d'un manque d'insertion paysagère. Une attention particulière devra être portée quand au traitement paysager des aménagements.

En premier lieu sur les entrées de villes d'Egletons, notamment celle traversant la zone commerciale de Chaulaudre. On observe de nombreux bâtiments disparates du point de vue architectural (matériaux employés) et souvent de couleurs peu discrètes (hangars métalliques blancs,...).

*Egletons - Entrée de ville*

Par exemple, la zone commerciale des Combes, placée idéalement en entrée de ville le long de la RD 1089, présente de manière plus ou moins anarchique du logement social, de grandes enseignes de distribution, de l'habitat récent individuel. Ce phénomène provoque un sentiment de confusion et donc un problème d'identification et d'image de la zone.

En second lieu, il est important de concevoir une urbanisation cohérente avec le relief des sites, de conserver si possible les arbres et la végétation existantes ou même si nécessaire d'en replanter d'autres afin de structurer l'espace, d'atténuer les pollutions et de conserver un aspect naturel.

Si ce principe a été plus ou moins bien respecté sur l'extension de la ZA des Combes à Egletons...

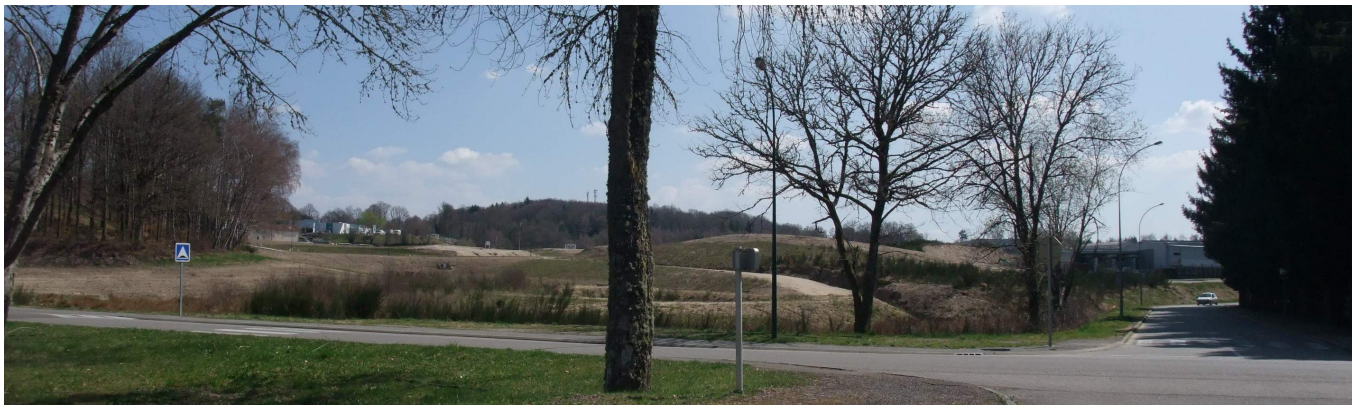

*Extension de la ZA des Combes à Egletons*

il reste à être mis en œuvre sur la zone de Tra le Bos....

*ZA de Tra le Bos*

La prise en compte de ce principe peut permettre à la fois d'améliorer l'image de la ville dès son entrée et de rendre ces lieux plus attractifs pour les utilisateurs présents ou futurs.

De même l'attractivité des sites se trouvera renforcée grâce à des aménagements plus qualitatifs, que ce soit au niveau urbain ou paysager.

Des exemples d'intégration paysagère réussie de zones d'activités démontrent que l'on peut concilier à la fois paysage, environnement et économie.

*Zone industrielle de St Céré dans le Lot*

**En résumé sur les établissements, les zones d'activités:**

Les filières administration publique, enseignement, santé et action sociale premier pourvoyeur d'emplois

L'industrie encore très présente: 30,6% des emplois salariés (18,5% en Corrèze)

Une large majorité de TPE et 3 gros établissements industriels

de nombreux déplacements domiciles/travail

des zones d'activités bien desservies (axes routiers, fibre optique) mais dispersées et disposant d'une offre foncière importante suite aux dernières extensions (Chaulaudre, Tra le Bos)

des impacts paysagers importants

**Enjeux:**

Concerter l'offre en foncier d'activité entre acteurs et étudier l'opportunité des sites dans leur ensemble au travers d'un document d'urbanisme intercommunal

remplir les zones existantes et ne plus augmenter l'offre foncière en attendant

Réaliser une étude paysagère sur les communes concernées pour corriger les impacts paysagers actuels

## 6- Une agriculture peu dynamique.

### ➢ Le nombre d'exploitations agricoles

Le territoire n'est pas un territoire agricole : le secteur d'activité de l'agriculture représente seulement 6,5% des emplois du territoire soit 229 emplois, pour une surface agricole utile représentant 20,6% de la surface du territoire. Ceci est dans la moyenne corrézienne. Le secteur est en difficulté comme au niveau national mais il participe encore à l'emploi local et demeure une activité indispensable à l'entretien des paysages qui font l'identité du territoire.

**Evolution du nombre d'exploitations agricoles et de la SAU entre 2000 et 2010**

| | 2000 | | 2010 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre d'exploitations | SAU (ha) | Nombre d'exploitations | SAU (ha) | Evolution du nombre d'exploitations 2000/2010 en % | Evolution de la SAU 2000/2010 en % |
| **Champagnac la Noailles** | 11 | 446 | 6 | 263 | -45,5 | -41 |
| **Chapelle Spinasse** | 5 | 248 | 1 | 132 | -80 | -46,7 |
| **Darnets** | 9 | 429 | 9 | 536 | **0** | **+24,9** |
| **Egletons** | 9 | 182 | 8 | 146 | -11 | -19,8 |
| **Le Jardin** | 2 | 22 | 2 | 21 | 0 | +4,5 |
| **Lafage sur Sombre** | 13 | 398 | 9 | 354 | **-30,8** | **-11** |
| **Lapleau** | 14 | 513 | 11 | 600 | -21,4 | +16,9 |
| **Laval-sur-Luzège** | 10 | 439 | 10 | 423 | 0 | -3,6 |
| **Marcillac la Croisille** | 20 | 711 | 16 | 806 | **-20** | **+13,4** |
| **Montaignac St Hippolyte** | 14 | 753 | 11 | 955 | -21,4 | +26,8 |
| **Moustier Ventadour** | 10 | 375 | 6 | 249 | -40 | -33,6 |
| **Peret bel Air** | 5 | 208 | 5 | 280 | **0** | **+34,6** |
| **Rosiers d'Egletons** | 17 | 751 | 19 | 1069 | +10,5 | **+42,3** |
| **St Hilaire Foissac** | 18 | 757 | 17 | 782 | -5,5 | +3,3 |
| **St Merd Lapleau** | 9 | 281 | 9 | 253 | 0 | -9,9 |
| **St Yrieix le Déjalat** | 18 | 1435 | 18 | 1383 | 0 | -3,6 |
| **Soudeilles** | 9 | 258 | 5 | 114 | -44,4 | -55,8 |
| **Total territoire** | **193** | **8206** | **162** | **8366** | **-16** | **+1,9** |
| **Total Corrèze** | **6557** | **233681** | **5201** | **228822** | **-20,7** | **-2,1** |

*Sources : Agreste-DRAAF Limousin-recensements agricoles*

Globalement, sur le territoire, le nombre d'exploitations a diminué en 10 ans de 16% alors que la SAU progresse légèrement: les exploitations s'agrandissent. Cette tendance est conforme à celle du département. *Attention : la SAU PAC est ramenée au siège de l'exploitation ceci explique les fortes variations d'une commune à l'autre.*

Le secteur de l'agriculture est en déclin sur certaines communes où l'on voit à la fois le nombre d'exploitations et la SAU diminuer : il s'agit de Champagnac-la-Noailles, Chapelle-Spinasse, Egletons, Lafage-sur-Sombre, Moustier-Ventadour et Soudeilles.

En 2010, les surfaces moyennes par exploitation sont supérieures à celles du département 52 ha contre 44 ha. En 10 ans, celles-ci ont progressé de 22% ce qui est conforme à l'évolution sur le département.

Sur le territoire, l'âge moyen des exploitants passe de 47 à 50 ans entre 2000 et 2009. En 2009, la commune la plus jeune est Darnets : 7 exploitants avec une moyenne d'âge de 42 ans. Les communes les plus âgées: Le Jardin, Lafage sur Sombre et St Merd Lapleau avec une moyenne d'âge de 57 ans. Sur ces communes, la transmission des exploitations sera donc un enjeu important pour les années à venir.

Entre 2000 et 2010, il y a eu 24 installations de jeunes agriculteurs sur le territoire. On remarque que sur 7 communes il n'y a eu aucune installation sur cette période; il s'agit des communes de St Merd Lapleau, Lafage sur Sombre, Egletons, Chapelle Spinasse, Champagnac la Noailles, Soudeilles et Darnets. Une attention particulière doit être portée pour St Merd lapleau et Lafage, communes où les chefs d'exploitations sont âgés (57 ans en moyenne).

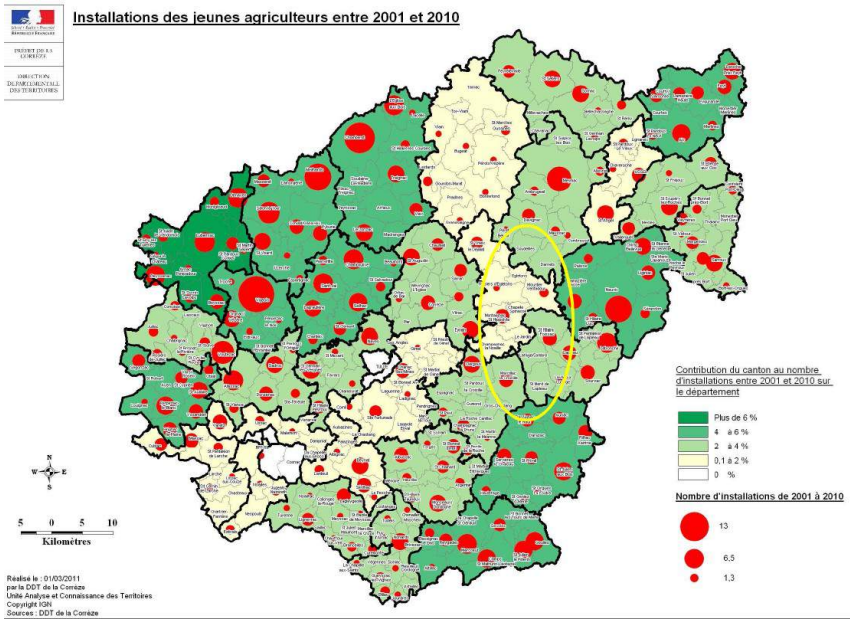


Les communes les plus dynamiques ont vu 4 installations chacune en 10 ans, il s'agit de St Hilaire Foissac, Lapleau, Marcillac et Montaignac.

Sur le territoire, la dynamique de renouvellement des chefs d'exploitation n'est pas très forte comparée au reste du département. Il serait intéressant d'en rechercher les raisons. Par ailleurs, la double activité pourrait permettre de pérenniser certaines exploitations.

## ➢ La nature des productions

En 2009, 95% de la SAU du territoire est consacrée aux prairies soit 7363 ha.

La production bovine domine sur tout le territoire, elle est principalement tournée vers l'élevage des bovins viande notamment du broutard. 81 exploitations sur 162 se consacrent également à l'élevage du veau sous la mère.

D'autres activités sont présentes sur le territoire mais demeurent plus marginales.

La part consacrée aux cultures est très faible: 312 ha ce qui représente à peine 3% de la SAU du territoire. Sur chaque commune, des exploitations cultivent des céréales sur un total de 292 ha. Il convient d'encourager les exploitants à produire leurs propres céréales pour nourrir leurs animaux et ainsi acquérir plus d'autonomie.

Les exploitations qui produisent des agneaux sont nombreuses et se trouvent sur 10 des 17 communes du territoire. Le plus gros troupeau rassemble 430 brebis et se trouve à St Hilaire Foissac.

Quelques producteurs laitiers se retrouvent sur les communes du sud: Champagnac la Noailles, Marcillac la Croisille, Laval-sur-Luzège et St Hilaire Foissac. Les communes du sud du territoire sont sous AOP Bleu d'Auvergne. Il s'agit de Marcillac-la-Croisille, St-Merd-Lapleau, Lafage-sur-Sombre, Laval-sur-Luzège, Lapleau et St-Hilaire-Foissac.

4 producteurs de lait de chèvre dont 1 situé à Moustier Ventadour qui transforme sur place sa production et 3 à St Hilaire Foissac qui pratiquent la vente en circuits courts et fournissent le marché de Rungis en Ile de France.

2 élevages de porcs à St Hilaire Foissac et à St Yrieix le Déjalat, ce dernier transformant sur place et faisant les marchés dont celui de Tulle.

Les vergers du Centaure situés à St-Yrieix-le-Déjalat produisent des plantes aromatiques et médicinales Bio.

1 exploitation de Montaignac-St-Hippolyte produit des petits fruits (framboises, myrtilles,...).

## LA NATURE DES PRODUCTIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

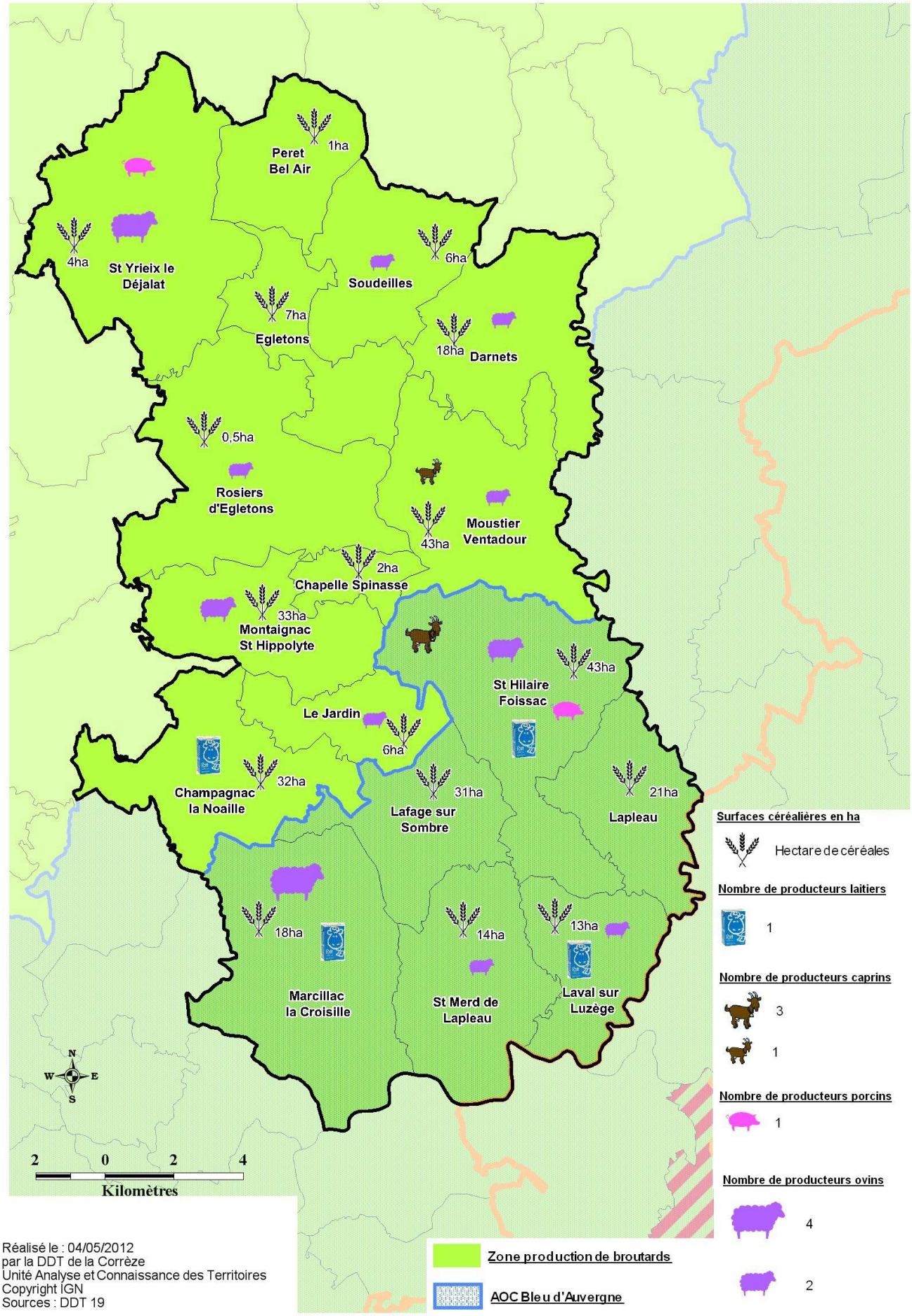


Réalisé le : 04/05/2012
par la DDT de la Corrèze
Unité Analyse et Connaissance des Territoires
Copyright IGN
Sources : DDT 19

## La diversification

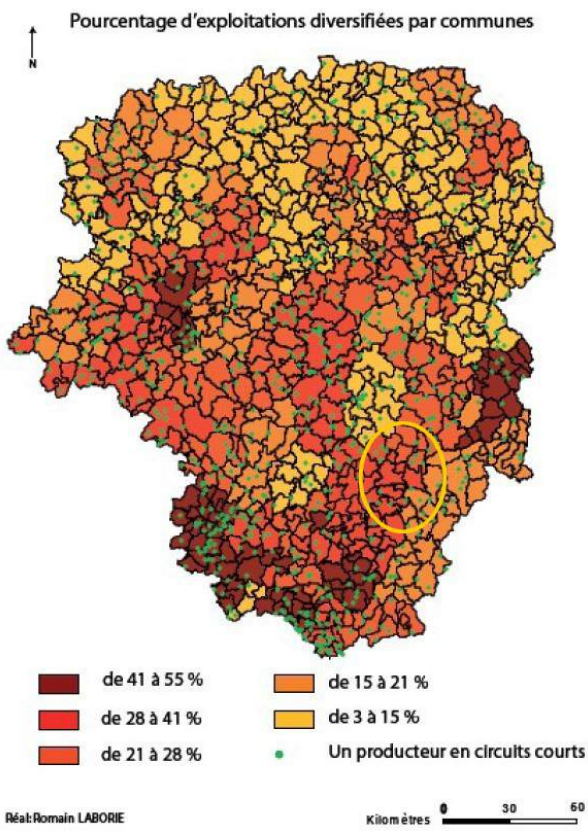


Sur le territoire la majorité des exploitations est moyennement diversifiée.

Lafage-sur-Sombre, St-Merd-Lapleau, Laval-sur-Luzege, Lapleau et St-Hilaire-Foissac sont les moins diversifiées.

Il y a quelques producteurs en circuits courts (*Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire*) mais ce nombre reste faible par rapport à d'autres secteurs du département (Beaulieu-sur-Dordogne par exemple)

*Source: inventaire régional des systèmes de commercialisation en vente directe. Région Limousin 2009.*

*La minoterie Estager à Egletons*

## Les filières

- Le territoire possède des filières amont et aval bien organisées :
- Les producteurs laitiers du sud du territoire bénéficient de la présence de la laiterie des monts d'Auvergne située à Theix dans le Puy de Dôme. Ces collecteurs risquent de manquer de lait, ce qui constitue une opportunité pour les producteurs laitiers du territoire pour maintenir voire augmenter leurs productions.
- L'abattoir privé d'Egletons (groupe Bigard) est un lieu d'abattage, de découpage et de transformation de la viande. Cet abattoir spécialisé bovins connait une progression du tonnage abattu depuis 2004 qui passe de 14872 tonnes à 17 817 tonnes en 2011. Le territoire pourrait bénéficier de la présence de cette structure en développant l'engraissement des bovins, notamment les gros bovins (vaches de réforme, génisses à viande), sur place. En effet la part des achats de viande finie locale réalisés sur place peut paraître encore faible malgré la présence de Bigard aux ventes du marché au cadran d'Ussel.
- Le marché au Cadran d'Ussel est un lieu de vente aux enchères électroniques pour les ovins, bovins et équidés. Les ventes ont lieu tous les mardi pour les bovins et tous les jeudis pour les ovins. Il propose aux éleveurs une alternative à la vente traditionnelle vers les structures organisées de la filière.
- 1 minoterie à Egletons qui a des activités de meunerie et de production d'aliments pour le bétail.

### ➢ LES FOIRES ET MARCHES

A Egletons il y a 2 foires par mois les vendredis et un marché le dimanche matin. En juillet et août un marché de terroir le vendredi avec les producteurs locaux.
Lapleau : 1 marché tous les jeudis matin.
Marcillac la Croisille : 2 foires par mois les mardis et plusieurs marchés de terroir en juillet et août.

### ➢ La production BIO

En 2009, 5 communes du territoire possédaient des surfaces cultivées en BIO ou en conversion: St-Yrieix-le-Déjalat (2,4ha), Rosiers d'Egletons (2,2ha), St-Hilaire-Foissac ( 26,4ha), Laval-sur-Luzège (5,2 ha) et Lapleau (108,6 ha). En tout cela représente 145 ha soit 0,35% de la surface du territoire d'étude.

*Source: DDT 19, déclarations de surfaces 2009.*

En 2011 de nouvelles exploitations dédiées à l'apiculture ont été labellisées BIO à St Merd-Lapleau et Darnets . *Source: agence BIO.*

La surface en agriculture bio dans le département de la Corrèze est de 3443 ha soit 1,6% de la Superficie Agricole Utilisée.

Il reste beaucoup d'efforts à faire dans ce domaine sur tout le département pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement.

**En résumé :**

Un nombre d'exploitations en diminution mais une surface moyenne qui augmente de la même manière que sur le département

Une moyenne d'âge de 50 ans pour les chefs d'exploitations, 24 installations de jeunes agriculteurs en 10 ans, aucune en 2010

Une spécialisation sur l'élevage bovin mais de la diversification dans la nature des productions: lait, ovins, caprins, porcs.

Une filière ovine qui a retrouvé une certaine dynamique suite à la revalorisation des aides PAC

**Les enjeux :**

Pérenniser l'activité agricole

- Encourager l'autonomie des exploitations en incitant la culture des céréales destinées à nourrir les animaux sur place

- encourager l'engraissement des animaux sur place, notamment le veau sous la mère,

- Encourager la transformation de la production bovine sur place (débouchés vers Bigard)

- encourager la diversification des exploitations (petits fruits, ...)

- Encourager la double activité

- soutenir les circuits courts en organisant mieux la filière (distribution)

- Soutenir la filière lait car des débouchés existent dans les départements limitrophes

- Soutenir la filière BIO

- Faire une étude pour connaître les raisons du peu de dynamisme du renouvellement des chefs d'exploitation du territoire

## 7- Un potentiel touristique a conforter

### ➢ L'offre touristique

Les sites emblématiques

- Les ruines médiévales du château de Ventadour : résidence principale des comtes et vicomtes de Ventadour, des visites commentées sont organisées en saison.
- Le viaduc des rochers noirs : inauguré en 1913 par le président Raymond Poincaré, il enjambe les gorges de la Luzège à 92m de hauteur, il fut emprunté jusqu'en 1959 par le Transcorrézien. Classé monument historique depuis 2000, labellisé « patrimoine du XX ème siècle » , il est en attente de restauration. Cet ouvrage représente un enjeu identitaire fort.

*Château de Ventadour*

- Le viaduc de Lantourne : construit à la suite de la mise en eau du barrage de la Valette qui avait englouti sous 18 mètres d'eau l'ancienne voie et le pont franchissant le Doustre. Cet ancien viaduc à été construit pour le passage du petit train appelé aussi "tacot". Le pont métallique d'une longueur de 207 mètres est utilisé de nos jours par la D 978.

Le territoire possède aussi un grand nombre de constructions traditionnelles anciennes religieuses Darnets (église St-Martin, St-Maurice), Soudeilles (église du 12ème), .... Ce patrimoine est un atout pour la mise en valeur touristique des bourgs et hameaux.

Egletons se distingue à la fois pour son centre ancien médiéval et pour son architecture moderne puisque en 2009 le label «patrimoine du 20ème siècle» a été attribué à la ville par le Ministère de la Culture pour son projet urbain et 22 de ses édifices publics. Ceci atteste de l'intérêt architectural et urbanistique de la ville.

Les loisirs de plein air.

Le territoire offre de nombreuses activités nautiques et de plein air.

- Le lac de la Valette à Marcillac-la-Croisille : construit en 1950 suite à la construction du barrage de la Valette sur le Doustre, il offre grâce à ses 230 ha de nombreuses activités aux touristes : 2 plages surveillées, 1 base nautique, des activités liées à la pêche, des circuits de randonnées, de VTT,... Le Centre Départemental de Loisirs Nautiques et de Plein Air, labellisé station sports nature Corrèze, accueille tous les ans en août une compétition internationale de ski nautique.
- Le plan d'eau de Vendahaut à Lapleau (2 ha)
- L'étang du Prévot à Champagnac-la-Noailles (33 ha)
- Le lac de Deiro à Egletons (11 ha)

La communauté de communes du pays de Ventadour s'est aussi dotée d'un centre aquarécréatif situé sur la commune d'Egletons.

Le territoire offre aussi une grande variété d'autres activités de loisirs : équitation à Egletons, escalade à Moustier-Ventadour, randonnées karting à Darnets, aéroclub à Egletons,...

*Source: site internet de l'office de tourisme du Pays de Ventadour*

*Le lac de la valette à Marcillac la Croisille*

Le patrimoine naturel.

Le territoire possède de nombreux sites naturels protégés situés principalement le long des vallées situées à l'est du territoire (voir le chapitre sur les milieux naturel). Il fait aussi partie du PNR Millevaches pour quelques communes situées au nord du territoire.

Des activités autour de la nature sont aussi proposées:

- Jardin du Centaure à St-Yrieix-le-Déjalat : Jardin botanique sur l'étymologie et la mythologie des plantes. Visites guidées en juillet aout.
- Le Roc du Busatier à Marcillac-la-Croisille offre un panorama exceptionnel sur la retenue du barrage du Chastang qui s'étire sur 31 Kms. C'est un lieu de passage des rapaces comme le faucon pèlerin, le milan noir ou la buse variable.
- L'arboretum d'Egletons : au lieu-dit "Puy Combasteix" route de Saint Yrieix .

*Le roc du Busatier*

Les animations culturelles

- Deux festivals réputés se déroulent tous les ans sur le territoire: le festival de théâtre de la Luzège et les médiévales de Ventadour.
- Un centre de découverte du moyen âge est situé à Egletons, il propose un parcours pédagogique au travers du monde du moyen âge.
- Une maison du patrimoine située à Egletons avec reconstitution d'une classe des années 30. Des expositions thématiques en saison.
- Des animations sont organisées sur les traces du tacot, ancien train à vapeur reliant Tulle à Ussel de 1913 à 1959. Une route touristique et un itinéraire de randonnée permettent de découvrir les trois villages du Pays d'Egletons qui se trouvaient sur le parcours du petit train : Marcillac la Croisille, Lafage sur Sombre et Lapleau. Ce circuit devrait être mis en relation avec le viaduc des rochers noirs afin de favoriser le tourisme vert qui peut y être associé.
- Une résidence d'artistes consacrée à la peinture à Moustier-Ventadour.

## Les offres d'hébergement

En 2009, le pays d'Egletons possède 7,3% de l'offre d'hébergement touristique de la Corrèze (2914 hébergements). *Source : CG 19*

Le secteur hôtelier

Egletons offre toute l'année 4 hôtels 2 étoiles qui représentent une capacité de 69 chambres et 1 hôtel sans étoile d'une capacité de 6 chambres. Marcillac-la-Croisille propose 1 hôtel 2 étoiles de 8 chambres fermé hors saison. L'offre d'hébergement est majoritairement classée 2 étoiles. La qualité de l'offre pourrait être améliorée.

Le secteur des campings

2 aires d'accueil de camping car à Egletons et Marcillac.

6 campings d'une capacité totale de 392 emplacements

| | |
|---|---|
| CAMPING MUNICIPAL DU LAC ***<br>19320 MARCILLAC LA CROISILLE | CAMPING MUNICIPAL DES MONEDIERES **<br>19300 SAINT YRIEIX LE DEJALAT |
| CAMPING LE PETIT BOIS **<br>Le Peuch - 19320 SAINT MERD DE LAPLEAU | CAMPING DU LAC ***<br>RD 1089 (dir Ussel) -19300 EGLETONS |
| CAMPING LALLE *<br>19320 CHAMPAGNAC LA NOAILLE | CAMPING MUNICIPAL**<br>19550 LAPLEAU |

## Les chambres d'hôtes

En 2009, ce mode d'hébergement représente la plus forte part de marché après les campings et s'adressent pour 18% à une clientèle étrangère.

Sur le territoire, la densité en chambres d'hôtes est assez bonne par rapport au reste du département.

L'activité reste très saisonnière et est concentrée sur les mois de juillet et août. La pratique des balades et randonnées est l'une des activités préférée des clients des chambres d'hôtes avec cependant une demande forte en animations et en ouverture de services hors saison.

La qualité de l'hébergement ainsi que l'accueil sont soulignés et très appréciées par la clientèle.

*Source: Comité régional du tourisme – ORTL 05/10*

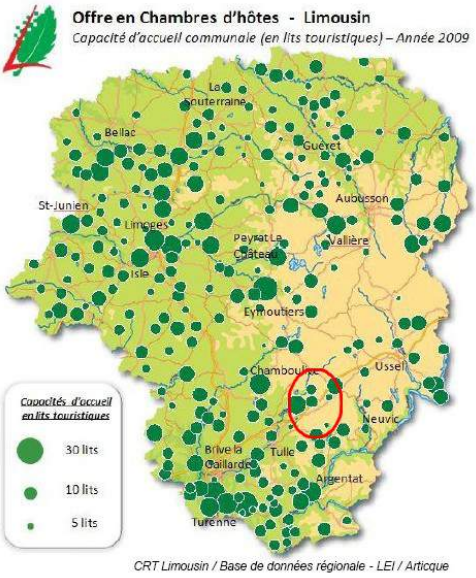


## Les résidences secondaires

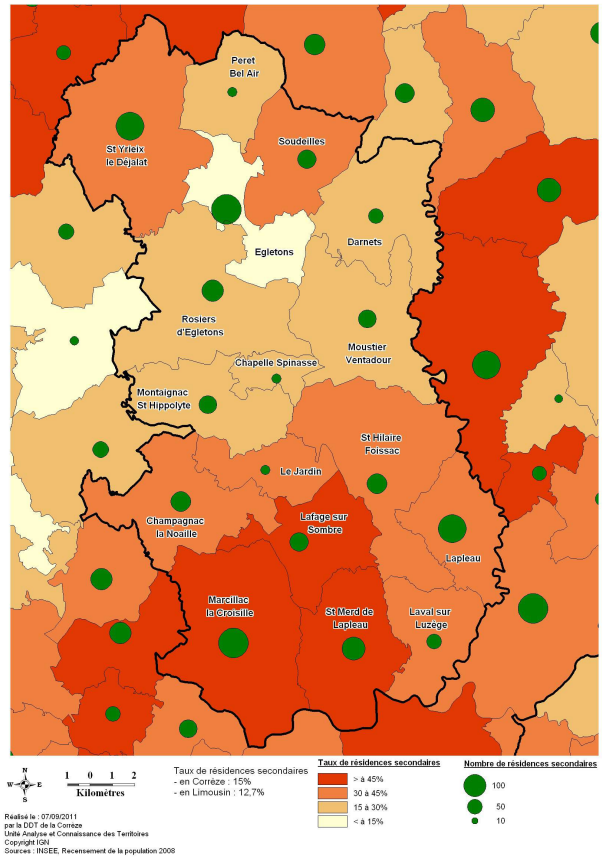


L'observation du taux de résidences secondaires nous montre l'attrait touristique des communes du sud du territoire : Marcillac-la-Croisille, Lafage sur Sombre et St-Merd-Lapleau. Sur ces commune près de la moitié des logements sont des résidences secondaires.

## L'offre de restauration

Même si l'offre des restauration est majoritairement située à Egletons (15 restaurants sur les 26 du territoire), celle-ci semble suffisante car 10 communes sur les 17 disposent d'un moins un restaurant.

## Les villages de vacances

- Marcillac la Croisille : Structure polyvalente d'hébergement et de loisirs (activités nautiques, tir à l'arc, VTT, parcours d'orientation, escalade, accrobranches)
- Rosiers d'Egletons : Complexe touristique (chalets, chambres, restauration)
- Egletons : Résidence de tourisme VILLAGE CENTER , Village de vacance CAP FRANCE situé au bord du lac du Deiro
- Lapleau : village de vacance

Le territoire présente une offre touristique diversifiée: des sites emblématiques (les ruines du château de Ventadour, le viaduc des rochers noirs,...), des activités de loisirs de plein air (station sports nature Corrèze de Marcillac-la-Croisille, plans d'eau et étangs,...) des festivals réputés ainsi qu'un

patrimoine naturel protégé de qualité. Il est par ailleurs doté d'un office de tourisme intercommunal qui possède deux antennes (une à Marcillac et une à Lapleau).

Malgré cela, le territoire ne possède pas vraiment une image touristique très marquée. Son potentiel pourrait être valorisé par une mise en réseau des différents sites touristiques, par une meilleure communication organisée autour d'une identité communautaire forte et un travail en commun avec le PNR pour les communes du nord du territoire. Pour ce faire, la Communauté de Communes de Ventadour a délégué sa compétence tourisme à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) d'Egletons. L'OTI a plusieurs missions : l'accueil, la promotion et la communication, la coordination des actions, la participation et/ou l'organisation de manifestations, l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs...

## ➢ Les politiques publiques

**Les Groupement d'action locale (GAL) – Fonds européens LEADER**

Plusieurs actions ont été engagées notamment dans le domaine culturel dans le cadre de l'action *Soutenir et développer le rayonnement culturel du territoire*.

2010

- ✗ Politique culturelle intercommunale : embauche d'un chargé de mission culture chargé de l'animation de l'ouvrage théâtral permanent. Montant de l'opération : 59 188 € sur 3 ans

2011

- ✗ Festival « les médiévales » : frais artistiques. Montant de l 'opération 89 562 €
- ✗ Amélioration de la signalétique des circuits de randonnées et aménagement du circuit des cascades de la Doustre. Montant de l'opération 21 374 €

**Le label « Pays d'art et d'histoire »**

Le 17 novembre 2011, le Ministère de la Culture et de la Communication a décerné le label « Pays d'Art et d'Histoire » au projet culturel porté par les élus du Syndicat Mixte du Pays des Hautes Terres Corréziennes et de Ventadour.

Les objectifs sont de créer une identité culturelle forte participant à l'attractivité du territoire :

- Sensibiliser les acteurs locaux, les habitants et le jeune public à la qualité et au devenir patrimonial de leur territoire ;
- Structurer, enrichir et rendre lisible l'offre culturelle pour les habitants et les touristes ;
- Insuffler une dynamique culturelle locale ;
- Valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale et paysagère du territoire.

L'enjeu est d'aller vers la mutualisation des initiatives, des compétences et des moyens afin de bâtir une offre culturelle pertinente et lisible, de dégager des économies d'échelle et d'optimiser les ressources.

*Source : site internet de l'intercommunalité*

**En résumé sur le tourisme:**

un fort potentiel touristique : sites emblématiques, activités de plein air, festivals en saison

Une offre en hébergement et restauration qui paraît suffisante

**Les enjeux :**

valoriser le potentiel touristique pour améliorer son image

initier une étude paysagère sur les sites menacés

# Dimension économique, éléments de synthèse

| Forces | Faiblesses |
|---|---|
| ✗ Egletons, pôle d'emploi du territoire | ✗ Toutes les communes du territoire sont dépendantes d'Egletons en terme d'emplois. |
| ✗ L'industrie encore présente à Egletons ainsi que l'économie résidentielle qui soutient l'emploi en temps de crise | ✗ De nombreux déplacements domiciles/travail vers Egletons |
| ✗ Un niveau d'étude qui augmente | |
| ✗ Des filières agricoles présentes: viande bovine et lait | ✗ Un nombre d'exploitations agricoles qui diminue, des exploitants vieillissants |
| ✗ Un potentiel touristique important | ✗ Pas de politique intercommunale en terme de tourisme? |
| ✗ Un soutien des institutions pour la filière bois. | |
| **Opportunités** | **Menaces** |
| ✗ Egletons, cité étudiante reconnue au niveau national | |
| ✗ Des zones d'activités proches de l'axe RD 1089 et de l'A89 | ✗ Fermeture d'entreprises indépendantes de l'économie locale (mondialisation) |
| ✗ La zone d'activités de Tra le Bos spécialisée filière bois. | ✗ Impact visuel des zones d'acticvités (Chaulaudre à l'entrée de ville, Tra le Bos) |
| ✗ Une importante ressource en bois sur le secteur Haute Corrèze | |
| ✗ La filière viande bovine locale pourrait se développer en profitant de la présence du groupe Bigard | ✗ Peu d'installations de jeunes agriculteurs en 10 ans |
| ✗ Une opportunité représentée par la filière lait et la filière céréale (minoterie à Egletons) | ✗ Des communes en déprise agricole |
| ✗ Une économie présentielle potentiel de développement | ✗ Des exploitations peu diversifiées |

# IV. Dimension environnementale.

## 1- Entre les hauts plateaux corréziens et les gorges de la Dordogne.

### ➢ Géologie et géomorphologie

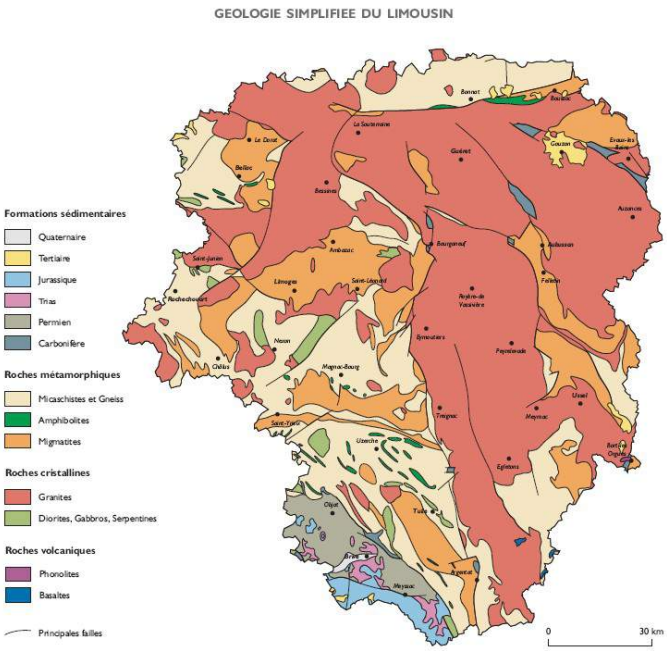


Les paysages du territoire doivent une partie de leurs traits à la géologie, ils sont relativement uniformes.

Le territoire est composé des roches primaires du socle Hercynien formé il y a 360 millions d'années. Sur la partie nord du territoire on trouve les roches granitiques du plateau de Millevaches qui donnent un relief alvéolaire et collinaire. Au sud, on trouve des roches métamorphiques et plus friables comme le schiste d'Egletons ou le micaschiste de Champagnac-la-Noailles qui donnent un relief de même type mais plus doux.

L'ouest du territoire est bordé par la faille géologique de Viam à Auriac qui passe par Champagnac-la-Noaille.

### ➢ Les ambiances et unités paysagères d'après l'atlas des paysages du Limousin.

*Source : Atlas des paysages du Limousin - paysages en Limousin, de l'analyse aux enjeux - DREAL, Université de Limoges, Région Limousin- 2006.*

Les ambiances paysagères du territoire sont sous influence montagnarde. Elles sont caractérisées par des altitudes comprises entre 500 et 1000 mètres et des reliefs peu marqués où les espaces et les horizons dégagés alternent avec les forêts de hêtres et de résineux. Les landes humides et les tourbières en fond de cuvettes dégagent la vue grâce à leur végétation basse. Les landes sèches de bruyères et de fougères occupent les pentes des croupes et des sommets.

Les constructions traditionnelles se retrouvent sous forme de fermes isolées, de petits villages ou de bourgs. Elles sont en granite clair avec des toits en ardoise. Dans les prairies, les murets de pierres sèches témoignent de siècles d'efforts pour mettre en valeur la montagne.

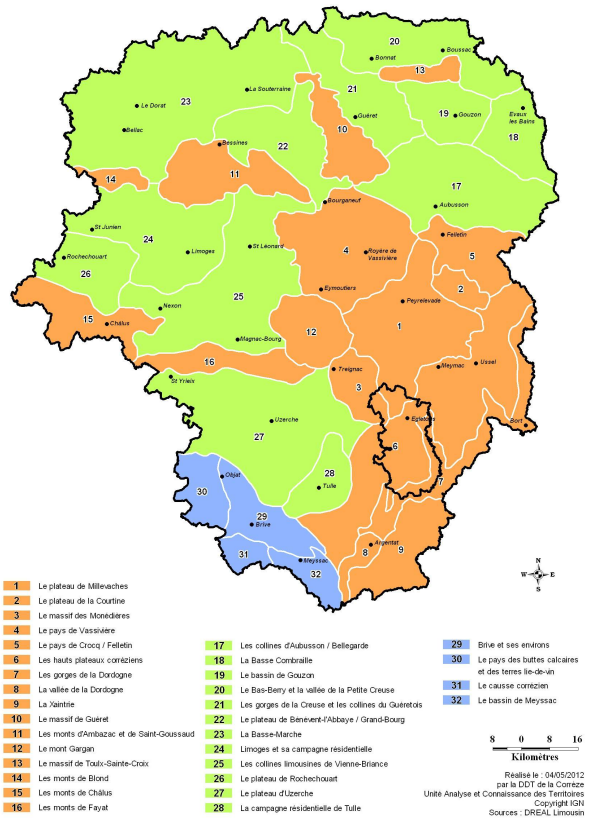


**Le territoire est à cheval sur 4 unités paysagères.**

1 - Unité paysagère des hauts plateaux corréziens.

Situé au sud de la montagne limousine, ce plateau s'incline doucement vers le sud/sud-ouest et les gorges de la Dordogne. Les altitudes passent doucement de 700 à 500m.

Les communes concernées du territoires sont Darnetz, la partie sud d'Egletons, Rosiers d'Egletons, Montaignac-St-Hippolyte, Chapelle-Spinasse, Moustier-Ventadour, Saint-Hilaire-Foissac, le Jardin, Champagnac-la-Noailles, Marcillac-la-Croisille, le nord de Saint-Merd-Lapleau, Lafage-sur-Sombre.

Le relief est calme et les reliefs en alvéoles se font plus discrets. Malgré des altitudes faibles, l'ambiance montagnarde demeure, elle est liée à la présence des forêts de hêtres, résineux et bouleaux qui occupent largement les entailles que forment les vallées.

Les gros bourgs sont installés le long de la RD1089: Montaignac-Saint-Hippolyte, Rosiers d'Egletons et Egletons. Ailleurs, l'habitat se disperse en fermes ou hameaux en granite beige orangé avec des toits en ardoise. Le mitage est plus important que sur le plateau de Millevaches.

Les paysages situés aux alentours de la sortie d'autoroute d'Egletons sont la première image du territoire que l'on perçoit. Il est donc important de les soigner ou de les requalifier notamment à proximité de la zone indiustrielle de la Grésoulière.

Egletons est placé sur une ligne de crête qui domine de vastes étendues de forêts. L'impact visuel des chantiers des écoles de travaux publics de la ville est important. Une meilleure insertion dans le paysage de ceux-ci doit permettre une meilleure préservation de celles ci. Une étude paysagère est d'ailleurs en cours sur les chantiers écoles de l'EATP.

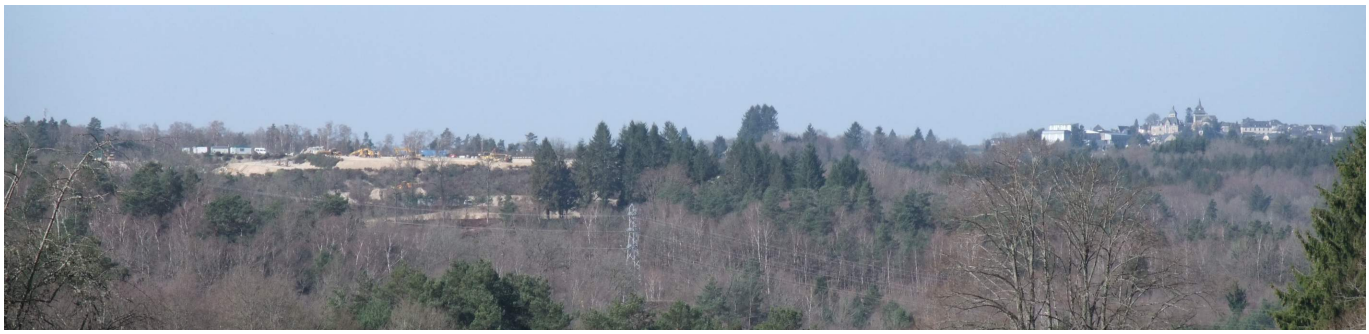

*Egletons vue de Darnets - Impact visuel des chantiers écoles*

*Les principaux enjeux :*

- espaces ouverts : conservation de l'équilibre agriculture/forêt, voire développement de la mise en valeur agricole. Préservation et gestion d'ouvertures autour des villes et villages, des infrastructures et des sites fréquentés (plans d'eau, panoramas,...)
- Forêts : équilibre feuillus/résineux

Autres enjeux :

- Patrimoine bâti : préservation
- Silhouette de bourgs et abords routiers : maîtrise des implantations nouvelles, gestion qualitative des espaces ouverts autour du bâti. Le paysage doit être intégré dans les réflexions d'aménagement afin de le préserver.

2 - Les gorges de la Dordogne

Cette unité paysagère se trouve au sud les hauts plateaux corréziens, avec ses gorges particulièrement profondes, ses pentes sombres et boisées et hérissées de rochers, elle forme un paysage de vallée impressionnant. Elle borde la frontière est du territoire tout le long de la Luzège, et au sud la Dordogne à partir de sa confluence avec la Luzège.

Les communes concernées sont: l'est de Darnets, Moustier-Ventadour, St-Hilaire-Foissac, Lapleau, Laval-sur-Luzège, St-Merd-Lapleau et le sud de Marcillac-la-Croisille.

*Les principaux enjeux :*

- Dans la vallée de la Luzège, création et gestion d'espaces ouverts et de vues panoramiques. Privilégier des points de vue sur la vallée à partir des routes transversales.

*Autres enjeux:*

- Amélioration des sentiers de bord de rivières.

3 - Le plateau de Millevaches

Une petite partie du nord du territoire est incluse dans cette unité paysagère. Les altitudes sont comprises entre 800 et 1000 mètres. Les paysages sont un mélange de croupes boisées, de dépressions humides ou de prairies. L'eau est abondante mais discrète car piégée dans les alvéoles, fonds en forme de cuvettes, qui organisent le relief de la montagne.

Les communes concernées sont: Peret-Bel-Air, la partie nord d'Egletons et l'ouest de Soudeilles.

Les principaux enjeux :

- Espaces ouverts : préservation et reconquête dans les fonds de vallons et d'alvéoles, et surtout aux abords des villages. Ceci implique une agriculture active, le respect d'un équilibre agriculture/forêt et des changements d'affectation dans le cadre de la réglementation des boisements.
- Forêts : conservation équilibre feuillus/résineux
- Landes : préservation impérative de l'existant et encouragement à la reconquête (dans le cadre d'une politique de gestion et d'occupation pastorale).

  *Autres enjeux :*

- Murets de pierres sèches : préservation et gestion des plus visibles.
- Patrimoine bâti : préservation
- Alignement d'arbres : préservation gestion et renouvellement des alignements de hêtres.

*Soudeilles - zone humide*

4 - Le massif des Monédières

Seule la commune de St-Yrieix-le-Déjalat est comprise dans cette unité paysagère mais les enjeux sont quasiment les mêmes que sur le plateau de Millevaches. Le massif des Monédières domine de 300 mètres environ les plateaux corréziens situés plus à l'ouest. De vastes panoramas permettent de voir émerger le dos arrondi des sommets qui se succèdent comme des vagues boisées. La forêt domine largement l'espace, colonisant les sommets, les pentes, les fonds voire les abords immédiats des villages.

*Enjeux principaux :*

- Espaces ouverts: préservation et reconquête dans les fonds de vallons et d'alvéoles et surtout des abords des villages ce qui implique la présence d'une agriculture active, le respect d'un équilibre agriculture/forêt.
- Forêt: amélioration des peuplements forestiers (éclaircies en favorisant la futaie et le vieillissement des peuplements).
- Landes: préservation impérative de l'existant et encouragement à la reconquête, en privilégiant les sommets (puy de Viossanges, puy Lignou, Ciel Fond, puy Bezin).

*Autres enjeux :*

- Préservation du patrimoine bâti
- Préservation et gestion des murets de pierres sèches qui accompagnent les routes, les chemins.

### Synthèse des enjeux paysage

**Trois grands enjeux apparaissent sur le territoire :**

Préservation des espaces ouverts

La forêt est très présente sur le territoire, il est nécessaire de préserver et reconquérir les fonds de vallons ou d'alvéole. Une attention particulière doit être portée à la préservation et à la gestion des ouvertures aux abords des villages notamment Rosiers d'Egletons. De la même manière, les infrastructures et les sites fréquentés devront conserver leur lisibilité.

Pour y parvenir, il faut encourager le maintien de l'équilibre agriculture / forêt par le développement de la mise en valeur agricole.

Maintien de l'équilibre feuillus/résineux

Afin de conserver une certaine diversité des paysages forestiers, il faut conserver l'équilibre entre feuillus et résineux notamment au nord du territoire où sont situées les monocultures de résineux.

Préservation des landes et tourbières

Afin de conserver son identité au territoire, il est impératif de maintenir l'existant et d'encourager à la reconquête des landes et tourbières. La reconquête des puys (Viossanges, Lignoux, Ciel Fond et Bezin) est prioritaire.

Préservation du patrimoine bâti

Sur tout le territoire, le patrimoine bâti doit être préservé. Une attention particulière doit être portée aux implantations nouvelles, à la localisation et à la qualité des bâtiments agricoles. Les murets de pierres sèches qui accompagnent les routes et les chemins doivent être préservés et entretenus.

## 2- Un patrimoine protégé de qualité

### Sites inscrits

*Les dispositions de la Loi du 2 mai 1930 s'appliquent à toute partie du territoire, rural ou urbain, dont le caractère de monument naturel ou les caractères "artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque" nécessitent, au nom de l'intérêt général, leur conservation.*
***Le site classé** est une protection forte qui correspond à la volonté du strict maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation.*
***Le site inscrit** constitue une garantie minimale de protection en soumettant tout changement d'aspect du site à déclaration préalable.*

- Champagnac-la-Noailles : étang du Prévost et parcelles riveraines
- Darnets : château de Lieuteret, parc et étang
- Moustier-Ventadour: place de l'église tilleul centenaire, ruines du château
- Rosiers d'Egletons : château de Maumont et ses abords
- St-Yrieix-le-Déjalat : site de Franchesse
- Soudeilles : cascades de Montjanel

*Le château de Lieuteret à Darnets*

### Les monuments historiques

Les bâtiments protégés au titre des monuments historiques sont nombreux sur le territoire, ils sont en général en bon état.

- Rosiers d'Egletons : église Ste Croix, manoir de Seugnac
- Moustier Ventadour : ruines du château de Ventadour, église St Pierre
- Lapleau : Viaduc des rochers noirs, château
- Darnets : église St Maurice, croix du cimetière, croix de chemin, château de Lieuteret
- Soudeilles : église St Martin et St Blaise
- Chapelle Spinasse : église Notre Dame
- Egletons : église St Antoine l'Ermite, porte du 15ème siècle, le domaine du lac
- Montaignac St Hippolyte : église St Hippolyte,
- St Yrieix le Déjalat : maison forte de Montamar, croix
- St Hilaire Foissac : église St Hilaire de Poitiers
-

*Manoir de Seugnac - Rosiers d'Egletons*

## 3- Des milieux naturels d'intérêt communautaire

### Le parc naturel régional de millevaches en Limousin.

Le parc naturel régional a été créé pour protéger et mettre en valeur les grands espaces ruraux habités du plateau de Millevaches. Ce classement a été obtenu grâce à ses paysages, milieux naturels et patrimoine culturel de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel et humain (traditions populaires, savoir-faire techniques).

Les communes du nord du territoire font partie du PNR Millevaches: St-Yrieix-le-Dejalat, Peret-Bel-Air, Soudeilles et Darnets. Une charte d'une durée de 12 ans définit les orientations et les actions du projet de territoire.

## ➢ Natura 2000

*Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.*
*Il comprend deux types de zones :*

- *Les ZPS ou Zones de Protections Spéciales de la directive Oiseaux de 1979, relative à la conservation des oiseaux sauvages*
- *les ZSC ou Zones Spéciales de Conservation de la directive de 1992, relative à la préservation des habitats et des espèces.*

*Pour chaque site Natura 2000, un Comité de Pilotage est désigné par l'Etat, réunissant tous les acteurs concernés. Son rôle est d'examiner, de suivre et de valider le document de référence, appelé Document d'Objectifs. Ce dernier, réalisé par un opérateur local, présente un état des lieux des espèces et habitats remarquables, ainsi que des usages locaux. Il définit ensuite des mesures de gestion propres au site, et les modalités de leur mise en oeuvre.*

### 1 - Les Zones de Protection Spéciale (ZPS).

**Les gorges de la Dordogne :** Marcillac-la-Croisille, St-Merd-Lapleau, Laval-sur-Luzege.

*Cigogne noire*

Elles forment un corridor écologique à l'échelle de l'Europe, dont l'intérêt est loin de se limiter aux oiseaux. Sur les communes du territoire, la ZPS est constituée de forêts de pentes anciennes boisées principalement en feuillus. Leur grand intérêt écologique réside dans le fait qu'elles n'ont pas été exploitées depuis très longtemps ce qui a permis la conservation de forêts de feuillus matures qui constituent un habitat d'une biodiversité exceptionnelle et variée.

Les espèces visées sur ce site sont des oiseaux nicheurs menacés en Europe: l'aigle botté, le milan royal, le circaète Jean-le-Blanc, la cigogne noire,... Cependant, les mesures de gestion favorables aux habitats prises pour la préservation de ces espèces bénéficieront largement à d'autres espèces patrimoniales : insectes, chiroptères, etc.

L'enjeu majeur sur cette zone sera alors de concilier le développement des activités sylvicoles avec la conservation des habitats et des populations d'intérêt communautaire.

Le document d'objectifs a été validé en septembre 2011. *Source: site Natura 2000 des gorges de la Dordogne, DOCOB « gorges de la Dordogne »*

**Les enjeux :**

Eviter une surexploitation forestière

Maintenir et restaurer des zones de lande par un retour de certaines activités humaines

Accompagner et valoriser une agriculture respectueuse de l'environnement sur les zones agricoles des plateaux

Veiller à ne pas déranger les zones de nidification par des activités bruyantes

### 2 - Les Sites d'Importance Communautaire (SIC)

*Sites sélectionnés, sur la base des propositions des Etats membres, par la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore". La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission Européenne pour chaque région biogéographique. Ces sites sont ensuite désignés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.*

**Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond:** Péret-Bel-Air (15% de la surface de la zone classée).

Ce site a été désigné grâce à la présence d'habitats d'intérêt communautaire tels que des landes humides, des tourbières et grâce aussi aux espèces protégées qui y vivent (la Loutre d'Europe, le Sonneur à ventre jaune, l'Agrion de Mercure ainsi que de trois espèces de chauves-souris, la Barbastelle, le Murin de Natterer et l'Oreillard roux). Il s'agit de l'un des plus beaux ensembles de tourbières et fonds tourbeux de France.

Avant l'ère de la plantation massive des résineux, l'élevage ovin était l'activité principale du territoire, conditionnant ainsi le paysage typique du plateau de Millevaches (landes sèches à callunes à perte de vue). Aujourd'hui il n'y a plus de troupeaux d'ovins sur la commune de Péret-Bel-Air. Le recul des activités agricoles et l'abandon de la gestion conduisent à un boisement naturel ou volontaire de ces zones : on observe sur les fonds tourbeux des boisements spontanés de pins sylvestres et de bouleaux et sur les landes un envahissement par la fougère Aigle. Cet état de fait conduit à une banalisation biologique et paysagère.

*Tourbières de Bonnefond*

Le document d'objectifs a été validé le 15/11/2005. *Source : DOCOB du site*

Les mesures de conservation préconisées pour ces habitats sont :

Débroussailler, entretenir les rigoles, éviter le drainage, ne pas combler des fossés, ne pas polluer les cours d'eau

Eviter les coupes rases dans les territoires de chasse des chauve-souris, conserver les gros et vieux arbres, éviter l'enrésinement, proscrire les pesticides.

Limiter le trafic routier dérangeant pour la loutre, ne pas utiliser de poison ni de pièges.

**Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et de ses affluents.**

La vallée de la Dordogne est constituée de gorges offrant de fortes pentes (déclivité de 50% par endroits) disposant de nombreux habitats rocheux sur substrats métamorphiques et basaltiques. Les habitats forestiers sont diversifiés et certains sont des vestiges de forêts peu perturbées par l'homme. D'autre part, du fait de son orientation générale, la vallée représente un lieu de passage important pour les migrations aviaires.

En amont, le site, constitué essentiellement de gorges, est peu vulnérable aux activités humaines. Les activités touristiques qui existent déjà sur le site devraient pouvoir continuer à se développer dans un esprit de développement durable.

En aval, l'enjeu essentiel est imputable aux éclusées des grands barrages et à leur impact sur la reproduction du saumon atlantique. Des progrès sur la remontée de cette espèce ont cependant été constatés, liés aux efforts accomplis depuis de nombreuses années sur tout le cours de la Dordogne.

Le document d'objectifs du site est en cours de rédaction. *Source: site internet Natura 2000*

## ➢ Les znieff

*Les ZNIEFF de type II constituent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes et doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement.*

*Les ZNIEFF de type I constituent des secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion.*

| ZNIEFF de type II | **Intitulé de la zone** | **Communes concernées** | **Particularité** | **Intérêt principal** |
|---|---|---|---|---|
| | Vallée de la Corrèze<br>*Proposé en partie à l'intégration au réseau Natura 2000.* | Saint-Yrieix-le-Déjalat, Peret-Bel-Air | Landes et tourbières où naissent de nombreux ruisseaux (la Dadalouze, la Corrèze). | Propice à la loutre, truites Fario, eaux de qualité. |
| | Vallée de la Luzège | Darnets, Lapleau, Laval-sur-Luzege, Moustier-Ventadour, St-Hilaire-Foissac | Vallée encaissée de la Luzège. Forêts mélangées de ravins et de pentes. | Richesse floristique et faunistique. |
| | Vallée de la Soudeillette | Soudeilles, Moustier-Ventadour, Darnets | La Soudeillette , affluent de la Luzège, prend sa source dans les fonds tourbeux d'Ambrugeat. Nombreux habitats forestiers (hêtraies) et rocheux. | Qualité des eaux propice à la truite Fario.<br>Présence d'espèces animales et végétales remarquables. Diversité des habitats |
| | Vallée de la Dordogne<br>*Proposée réseau Natura 2000.* | Laval-sur-Luzege, Marcillac-la-Croisille, St-Merd-Lapleau | Vallée encaissée de la Luzege. Forêts feuillus de pentes et ravins. | L'un des sites des plus sauvages du Limouisn: faune comprend des espèces discrètes: rapaces, loutre, genette. |
| | Vallée du Doustre (en aval du plan d'eau) | Marcillac-la-Croisille | Vallée encaissée du Doustre. Forêts de ravins | Espèces botaniques protégées. Lieu de nidification des rapaces. Espèce discrète: genette, loutre. |
| **ZNIEFF de type I** | Ruisseau des Agneaux à l'amont du moulin de Theillac. | Péret-Bel-Air, Soudeilles | Vallée du ruisseau des Agneaux .<br>Frayères de truites Fario en bon état. | Présence de truite Fario. L'absence d'alevinage et d'étangs sur son cours apporte au ruisseau une grande valeur écologique et patrimoniale. |
| | Vallée Corrèze, tourbières de la Ferrière et Naucolie.<br>*Proposé réseau Natura 2000.* | Péret-Bel-Air | Alvéole à fond tourbeux caractéristique du plateu de Millevaches. Altitude élevée entourée de puys boisés de résineux | Espèces botaniques d'une extrême rareté, richesse faunistique. |
| | Vallée de la Soudeillette: ruines et coteaux du château de ventadour | Moustier-Ventadour | Eperon rocheux dans la vallée de la Soudeillette. Forêts de pentes et de ravins. Nature du sol riche en éléments basiques. Vieilles forêts de feuillus | Espèces de plantes remarquables.<br>Espèces remarquables de coléoptères inféodés aux vieilles forêts de feuillus |
| | Prairies humides de la route de Nussanes | Champagnac-la-Noailles | Prairies de fauche et mégaphorbiaies | Secteur unique en Limousin: présence d'orchidées protégées au niveau national. |
| | Vallée de la Luzege au viaduc des Rochers Noirs | Lapleau | Vallée très encaissée et fortement boisée: site très sauvage difficile d'accès | Espèces de chauves souris protégées dans le tunnel du viaduc. Espèces botaniques rares. |

*Le Doustre – Champagnac-la-Noailles*

*Les tourbières de la Naucolie*

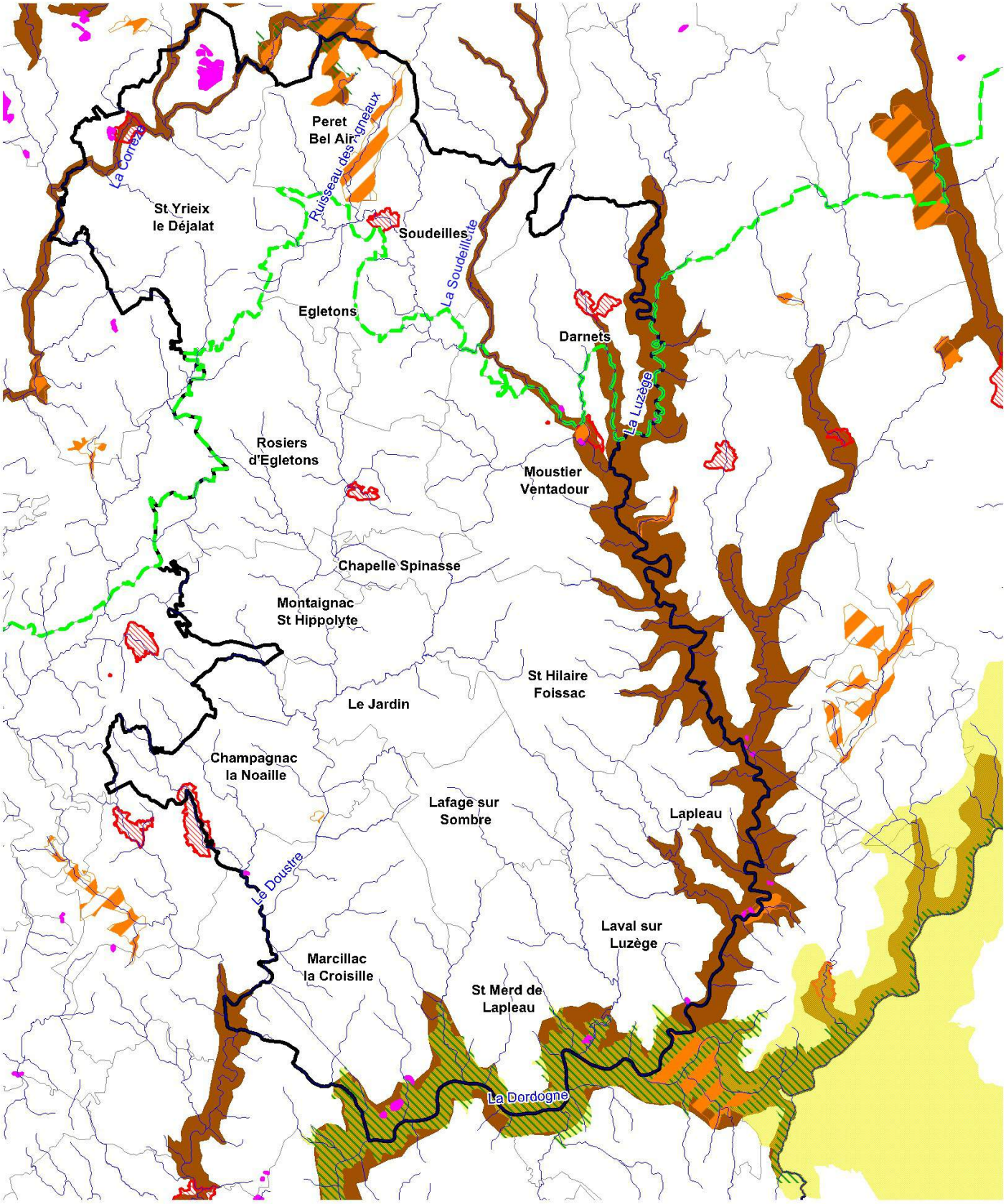


Zones NATURA 2000 ZPS

Zones NATURA 2000 SIC

ZNIEFF 1

ZNIEFF 2

Landes et tourbières (inventaire CREN)

Sites inscrits et sites classés

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Cours d'eau

2 0 2 4

Kilomètres

N W E S

Réalisé le : 03/02/2012
par la DDT de la Corrèze
Copyright IGN
Sources : DREAL Limousin
CREN Limousin

## ➢ Synthèse des enjeux nature

Le territoire est caractérisé par de nombreux cours d'eau avec des milieux très diversifiés et complexes tels que des tourbières, des zones humides, des landes sèches, des forêts de pentes, des bois de feuillus et une forêt de production en résineux importante.

Grâce à cette diversité, les milieux sont d'une grande richesse d'un point de vue faunistique et floristique. La protection des écosystèmes est donc primordiale pour préserver la biodiversité présente sur le territoire.

**Trois grands enjeux apparaissent sur le territoire**

### Les zones de tourbières, landes et zones humides.

Ces habitats caractéristiques des fonds d'alvéoles abritent une grande diversité d'espèces animales et botaniques dont certaines d'entre elles sont très rares.

**La préservation de la biodiversité dépend du maintien des milieux ouverts grâce au retour du pâturage extensif ovin ou bovin ainsi que de la limitation de l'enrésinement. Les peuplements de feuillus doivent être conservés car ils sont le lieu d'une grande biodiversité.**

**La sauvegarde de la qualité des eaux nécessite de limiter la création d'étangs et de lutter contre des pollutions diffuses.**

Les ZNIEFF concernées : « Vallée de la Corrèze », « Vallée de la Corrèze, tourbières de la Ferrière et Naucolie », « Prairies humides de la route de Nussanes ».

### La qualité de l'eau

Le territoire est caractérisé par les nombreux cours d'eau. La qualité des eaux est favorable à la vie d'espèces telles que la truite Fario, le Chabot ou la Loutre.

**Pour maintenir ou améliorer la qualité des eaux, il est important de maîtriser la création de nouveaux plans d'eau et d'étangs ainsi que de conserver les zones de frayères (éviter les aménagements et usages qui entrainent un colmatage du fond des cours d'eau).**

Les ZNIEFF concernées « Vallée de la Corrèze », « Vallée de la Soudeillette », « Ruisseau des Agneaux à l'amont du moulin de Theillac ».

*La Soudeillette*

### Les forêts de pente

Le territoire se caractérise par la présence de forêts de pentes situées à l'est le long de la Luzège et au sud le long de la Dordogne.

Ces forêts constituent un immense refuge pour la reproduction des espèces d'oiseaux, en particulier les rapaces et les pics mais leur intérêt écologique est loin de se limiter à ces espèces. Ainsi les mesures de gestion favorables prises pour la préservation des rapaces forestiers ou des pics bénéficieront largement à d'autres espèces patrimoniales tels que des insectes, chiroptères, etc.

La présence de ces forêts, en particulier celles des gorges de la Dordogne, forment par ailleurs un corridor écologique remarquable à l'échelle de l'Europe.

La conservation de ces forêts dépend de plusieurs facteurs :

- **La conservation des forêts de feuillus** qui se trouvent dans ces pentes : la dégradation des milieux forestiers est principalement liée à l'exploitation sylvicole, à l'intensification des pratiques, au recours de plus en plus fréquent aux coupes rases, à la disparition des vieux arbres, en particulier arbres feuillus et à cavités, et aux plantations monospécifiques de résineux sur de grandes étendues.
- **La conservation sur les plateaux bordant les gorges, d'une agriculture basée sur l'élevage et, dans une moindre mesure, la polyculture, agriculture peu intensive pour l'instant.** Ces zones de plateaux forment des habitats importants pour l'alimentation d'une très grande partie des espèces, en particulier les rapaces, et servent aussi d'habitats de reproduction. La majeure partie des rapaces présents niche dans les gorges (forêts et falaises) et s'alimente dans les espaces agricoles des plateaux, en bordure des gorges.

- Ces deux premiers facteurs qui prennent en compte à la fois les forêts situées dans les gorges et les zones de plateaux en bordure des gorges, forment une unité écologique cohérente pour la conservation des rapaces, espèces ayant besoin de grands territoires.

- **La conservation des landes**, habitat peu représenté mais abritant des espèces rares et en déclin (Busard Saint-Martin par exemple). Cet habitat relictuel est fortement menacé par l'enfrichement, suite à la déprise agricole.

- **Les milieux rocheux**, lieux de nidification où des dérangements peuvent intervenir suite à des pressions excessives dues à une trop forte fréquentation.

- **La préservation de ces zones de tous les projets d'aménagements ou manifestations dérangeantes pour les espèces**, telles les lignes électriques,...

*Source : DOCOB de la ZPS des gorges de la Dordogne.*

Les ZNIEFF concernées : « Vallée de la Luzège », « Vallée de la Dordogne », « Vallée du Doustre », « Vallée de la Soudeillette : ruines et coteaux du château de ventadour », « Vallée de la Luzège au viaduc des rochers noirs ».

## 4- Une forêt omniprésente.

La forêt est très présente puisque près de 2/3 du territoire est occupé par la forêt mais la nature géologique des sols est plus favorable aux arbres au nord qu'au sud du territoire.

Plusieurs types de forêts occupent le territoire : les forêts de feuillus sont les plus anciennes, elles sont situées principalement dans les forêts de pente bordant la Luzège et la Dordogne. Elles présentent un grand intérêt écologique et doivent être préservées.

Les forêts de résineux, situées au nord du territoire ont une valeur plus économique qu'écologique et sont valorisées par la sylviculture.

### ➢ Le taux de boisement

TAUX DE BOISEMENT IFN2003 DU TERRITOIRE.

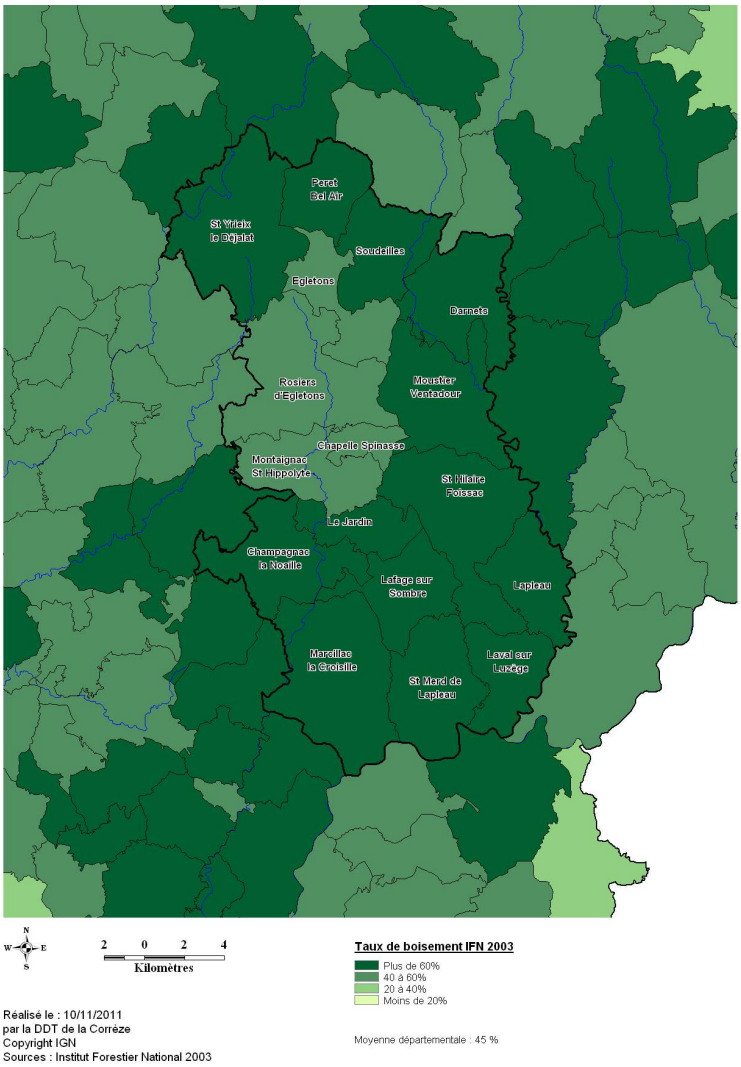


Le taux de boisement du territoire est de 64% contre 45% sur le département.

La commune la plus boisée est Le Jardin avec un taux de boisement de 78% suivie de Péret-Bel-Air (73%).

La commune la moins boisée est Egletons avec un taux de boisement de 49% ce qui reste malgré tout supérieur à la moyenne départementale.

Cette forêt est constituée principalement de feuillus : 52% contre 59% sur le département. Les résineux représentent 48% contre 40% sur le département. Globalement, l'équilibre feuillus/résineux est maintenu.

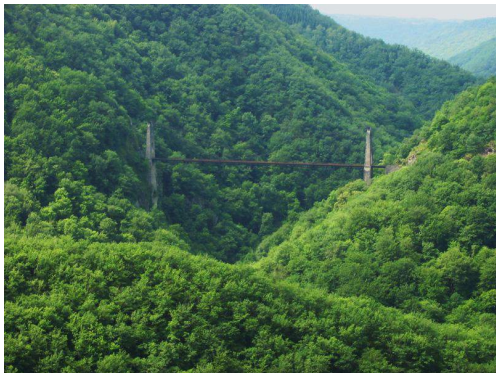

*Les gorges de la Luzège*

### ➢ Les défrichements

*Le taux de défrichement correspond à la surface défrichée entre 1991 et 2008 par rapport à la surface boisée de chaque commune.*

Il y a peu de défrichements sur le territoire, la commune où l'on défriche le plus est Montaignac-St-Hippolyte avec un taux de défrichement de 12,6% entre 1991 et 2008. La moyenne départementale sur cette période est de 2,9%. Seules les 4 communes suivantes vont au delà de cette moyenne: St-Hilaire-Foissac (3,7%), St-Merd-Lapleau (3,4%), Laval-sur-Luzège (3,3%) et Lapleau (2,7%).*Source: DDT 19/SEAF/forêt*

## ➢ Les plans de gestion

*Il existe plusieurs sortes de documents de gestion durable: un Plan Simple de Gestion (PSG) pour les forêts privées de plus de 25 ha d'un seul tenant. Pour les forêts de surface inférieures à 25 ha, il existe des documents de gestion durable comme le Règlement Type de Gestion (RTG) ou le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS).*

| commune | surface plan de gestion | surface boisée | % de forêt couverte |
|---|---|---|---|
| CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE | 353 | 1781 | 20 |
| CHAPELLE-SPINASSE | 0 | 315 | 0 |
| DARNETS | 769 | 1757 | **44** |
| EGLETONS | 93 | 823 | 11 |
| LE JARDIN | 188 | 960 | 20 |
| LAFAGE-SUR-SOMBRE | 5 | 1315 | 0 |
| LAPLEAU | 95 | 1099 | 9 |
| LAVAL-SUR-LUZEGE | 45 | 1011 | 4 |
| MARCILLAC-LA-CROISILLE | 44 | 2448 | 2 |
| MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE | 235 | 1094 | 21 |
| MOUSTIER-VENTADOUR | 191 | 1981 | 10 |
| PERET-BEL-AIR | 195 | 1147 | 17 |
| ROSIERS-D'EGLETONS | 273 | 2180 | 13 |
| SAINT-HILAIRE-FOISSAC | 376 | 2578 | 15 |
| SAINT-MERD-DE-LAPLEAU | 3 | 1677 | 0 |
| SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT | 655 | 2567 | 26 |
| SOUDEILLES | 79 | 1350 | 6 |

*Sources : IFN 2003, DDT 19*

Le nord du territoire est mieux couvert en plans de gestion que le sud, les forêts de résineux ayant fait l'objet de reboisement y sont les plus nombreuses. La carte page suivante identifie les zones boisées qui restent à couvrir en plan de gestion durable. Il s'agit des communes les plus boisées du territoire: Moustier-Ventadour, St-Hilaire-Foissac, Lapleau, Laval-sur-Luzège, St-Merd-Lapleau, Marcillac-la-Croisille, Lafage-sur-Sombre, Soudeilles, Péret-Bel-Air, le nord d'Egletons, le nord de St-Yrieix-le-Déjalat. D'autre part, un remembrement forestier permettrait de faciliter l'exploitation des parcelles.

Le plan forestier national a pour ambition de couvrir en gestion durable les 2/3 de la surface forestière d'ici 2015. Sur le territoire étudié aucune commune n'a atteint cet objectif.

Les plantations de résineux d'après guerre font actuellement l'objet d'une exploitation par coupe rase qui n'est pas suivie de reboisements. La régénération de la forêt pourrait être compromise si cette tendance se confirmait.

En effet, si la méthode de la coupe rase permet à court terme une gestion financière plus avantageuse, elle peut perturber de manière brutale l'écosystème forestier entrainant de l'érosion, une dégradation des sols et des cours d'eau environnants ainsi que des changements micro-climatiques. D'autre part, la régénération naturelle de ces parcelles profite généralement aux espèces invasives telles que bouleaux et pins sylvestres au détriment de la diversité sylvicole.

Cette pratique est de plus en plus observée sur le territoire étudié.

*Source DDT 19- SEAF*

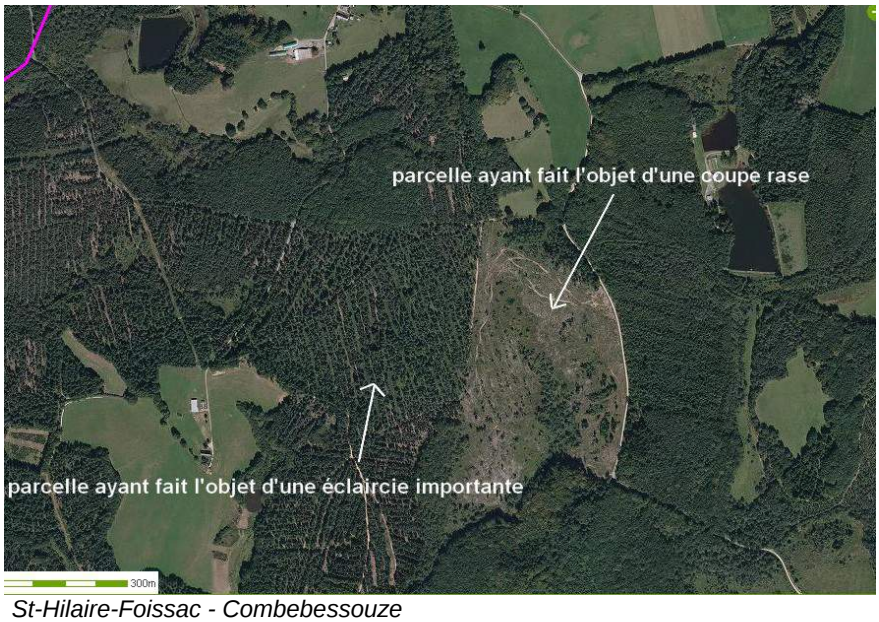


*St-Hilaire-Foissac - Combebessouze*

## PROTECTION ET GESTION DES FORÊTS.

N
W E
S

2 0 2 4
Kilomètres

Utilisation du sol (Corine Land Cover 2006)

- Forêts de feuillus
- Forêts de résineux
- Forêts mélangées
- Surfaces en eaux

- Plan Simple de Gestion
  Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles
- Inciter à la gestion durable des forêts

Réalisé le : 11/11/2011
par la DDT de la Corrèze
Copyright IGN
Sources : Corine Land Cover 2006, DDT19

## ➢ Les forêts de pente

voir page 80 : « Enjeux nature »

**résumé pour les paysages , les milieux naturels et la forêt**

des paysages de la montagne limousine entre le plateau de millevaches et les gorges de la Dordogne

les gorges et la vallée de la Dordogne: un corridor écologique au plan Européen reconnues d'intérêt communautaire par NATURA 2000

Des landes et tourbières de grande qualité

Une forêt omniprésente : d'intérêt économique pour les résineux, d'intérêt écologique pour les feuillus

**Les enjeux :**

maintenir l'équilibre feuillus/résineux, forêt/agriculture

Eviter une surexploitation forestière des feuillus ainsi que les coupes rases

Maintenir et restaurer les zones de landes et tourbières par un retour à la gestion de ces zones ( pâturage ovins, débroussaillage, entretien des rigoles,...)

Encourager les plans de gestion durable sur le sud est et le nord du territoire

Encourager le remembrement forestier afin de faciliter l'exploitation des parcelles

Encourager le reboisement dans un contexte ou les aides sont en baisse

## 5- Des ressources en eau fragiles.

Le territoire étudié dépend du périmètre d'action de l'agence de l'eau Adour Garonne.

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2010-2015 du Bassin Adour Garonne est le document de planification pour la gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques pour l'ensemble du bassin Adour-Garonne. Il précise l'organisation et le rôle des acteurs, les modes de gestion et les dispositions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs qu'il fixe pour l'ensemble des milieux aquatiques, dont le bon état des eaux.

Le territoire se trouve en tête de bassin versant Dordogne/Vézère, la qualité de ses ressources en eau est donc essentielle pour les cours d'eau situés en aval. La plupart des cours d'eau corrèziens et en particulier ceux du territoire étudié sont identifiés dans le SDAGE Adour Garonne comme réservoirs biologiques, ce qui prouve leur intérêt de ce point de vue non seulement au niveau local mais aussi au plan national.

*Un réservoir biologique est une zone comprenant tous les habitats naturels utiles à l'accomplissement du cycle biologique d'une espèce (reproduction, refuge, croissance, alimentation).*

### COURS D'EAU IDENTIFIÉS COMME RÉSERVOIRS BIOLOGIQUES DANS LE SDAGE ADOUR/GARONNE

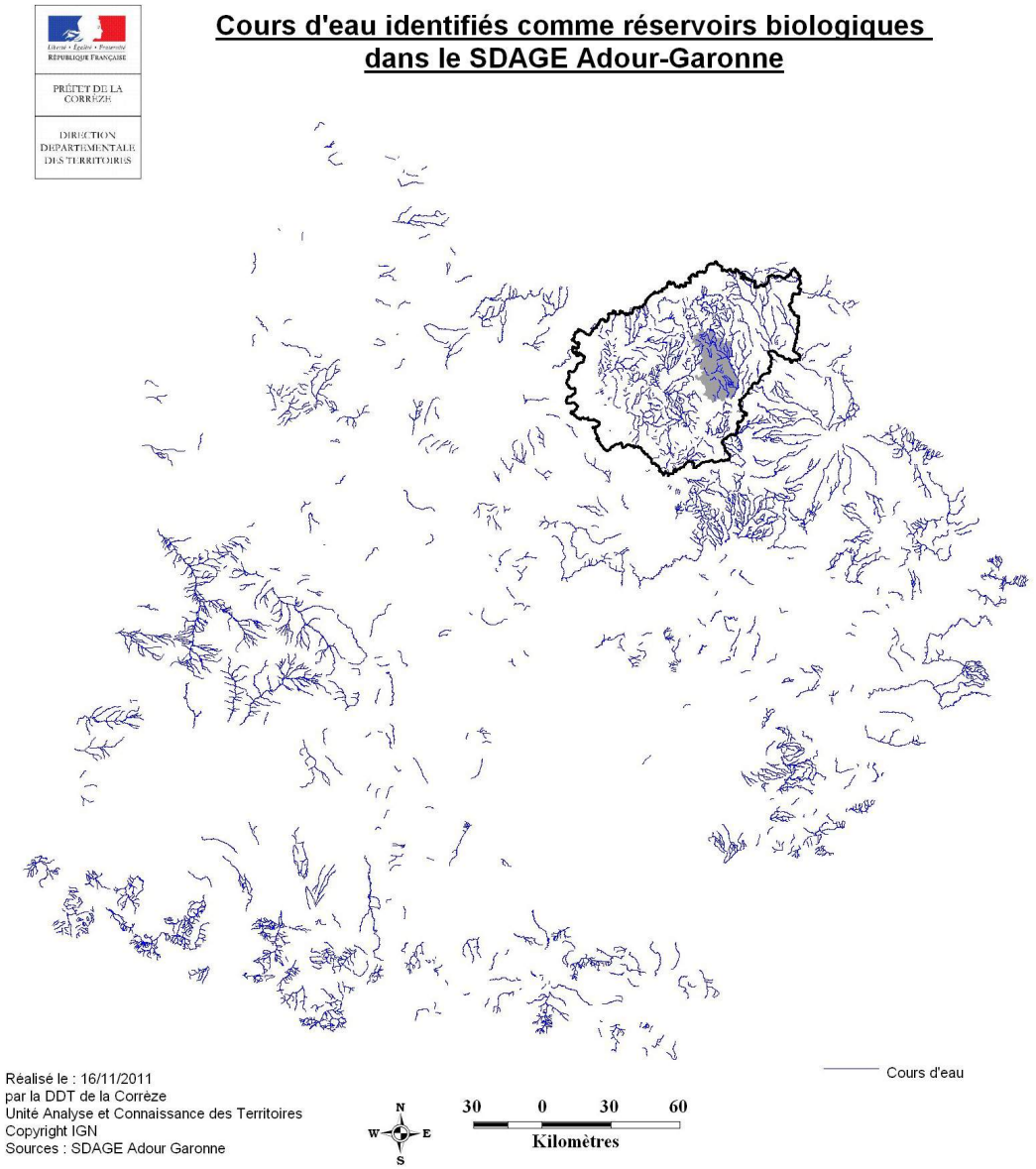


La rivière Corrèze est par ailleurs classée en tant qu'axe migrateur. Les espèces concernées sont les grands migrateurs amphihalins tels que le saumon atlantique.

*Les axes migrateurs sont des cours d'eau identifiés pour la mise en oeuvre de mesures de préservation et de restauration des poissons grands migrateurs amphihalins. Il y a lieu de préserver et de restaurer la continuité écologique sur ces cours d'eau. Sur ces cours d'eau les zones de frayères des poissons migrateurs amphihalins et leurs zones de grossissement doivent être conservées.*

## ➢ Secteurs problématiques sur le plan quantitatif et qualitatif :

Zones à protéger pour le futur (ZPF)

Les socles des bassins versants Vézère et Dordogne sur lesquels se trouvent la totalité du territoire d'étude, ont été qualifiés par le SDAGE Adour Garonne de zone à protéger pour le futur (ZPF) ainsi que les rivières suivantes :

- La Dadalouze de sa source au confluent de la Corrèze
- La Gimelle (Montane) de sa source au confluent de la St-Bonnette
- La Corrèze de sa source au confluent du Forgès

Dans une ZPF on doit centraliser l'ensemble des moyens visant à protéger qualitativement et quantitativement les ressources en eau nécessaires à la production d'eau potable.

Plan de gestion d'étiage (PGE)

Le territoire d'étude est par ailleurs couvert par le plan de gestion d'étiage (PGE) Dordogne-Vézère.

Un PGE est un protocole d'accord dans le domaine de la gestion quantitative de la ressource en période d'étiage. Il vise à retrouver une situation d'équilibre entre les usages de l'eau et le milieu naturel, traduite par le respect des débits d'objectif d'étiage.

Zones de vigilance

Le territoire d'étude se trouve intégralement couvert par une zone de vigilance « élevage et nitrate ». cette zone hydrographique correspond à des secteurs où les teneurs en nutriments compromettent l'atteinte du bon état des eaux et l'utilisation des ressources comme l'alimentation en eau potable, la baignade,...

## ➢ L'état écologique des masses d'eau

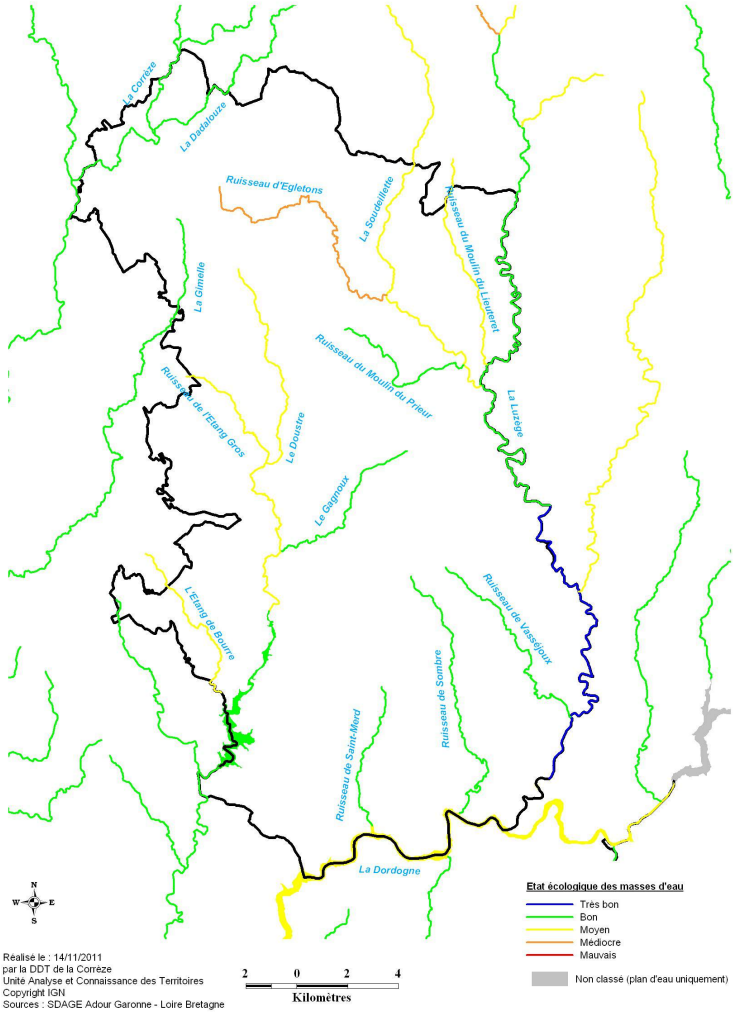


L'analyse des masses d'eau 2006/2007 fait apparaître des cours d'eau dont l'état écologique est médiocre ou moyen, notamment dans des zones classées ZNIEFF.

Parmi les masses d'eau prioritaires du territoire on retrouve :

**Le ruisseau d'Egletons**, classé **médiocre** (état des lieux 2007).

Les analyses de la station de mesure située en aval de la station d'épuration d'Egletons dénotent un problème d'assainissement à l'étiage lié aux paramètres phosphore et phosphates.

Pour remédier au déclassement de cette masse d'eau, il convient dans un premier temps d'intervenir sur la STEP d'Egletons : un traitement au phosphore doit être mis en place avant 2015. Cette masse d'eau est aussi impactée au niveau morphologique par la présence de seuils et de plans d'eau. Les pressions engendrées par la sylviculture et l'agriculture sont difficilement quantifiables. Les chantiers écoles sont équipés d'aménagements permettant de réduire l'impact de sols à nu sur le milieu. Une réflexion sur la mise en place

d'aménagements complémentaires permettrait de réduire leur impact.

**La Soudeillette** est classée état écologique **moyen** (état des lieux 2007).

Cette masse d'eau est impactée par des pressions de nature morphologique liées à la présence d'ouvrages (seuils et plans d'eau) perturbant la circulation piscicole et sédimentaire sur son cours mais également sur ses affluents. L'hydrologie de cette masse d'eau est également perturbée par les rigoles réalisées dans des prairies humides.

Pour remédier au déclassement de cette masse d'eau, il convient dans un premier temps de caractériser le statut des seuils et des plans d'eau (droit et usage) puis dans un second temps de réduire leur impact sur le milieu (gestion, aménagement, arasement). Enfin les zones humides devront être protégées.

**Le ruisseau du Moulin du Lieuteret,** situé dans une ZNIEFF de type 2 est classé **moyen** (état des lieux 2007).

Cette masse d'eau est essentiellement impactée par la présence de l'étang du Lieuteret qui se trouve au fil de l'eau. Au niveau des pressions agricoles qui s'exerceraient, il est difficile pour l'instant de les quantifier. C'est pourquoi il semble indispensable de réaliser des diagnostics de l'activité agricoles et sylvicoles.

Pour remédier au déclassement de cette masse d'eau, il convient dans un premier temps de caractériser le statut de chaque plan d'eau (droit et usage) puis dans un second temps de réduire leur impact sur le milieu (gestion, aménagement, déconnexion, suppression). Enfin, il faut diagnostiquer les activités sylvicoles et agricoles.

Les masses d'eau non prioritaires mais néanmoins à améliorer sont:

**Le ruisseau de l'étang de Bourre**, **le ruisseau de l'étang Gros**, le **Doustre** et la **Dordogne** sont classés en état **moyen**.

Le reste des cours d'eau du territoire est classé en bon état. Une partie du cours de la Luzège est classé en très bon état.

*Le Doustre - Rocher branlant*

La directive cadre sur l'eau impose l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau à des échéances précises.

Le bon état des masses d'eau dégradées est à atteindre :

- ➔ en 2015 pour le ruisseau du Moulin du Lieuteret, le ruisseau d'Egletons, la Dordogne
- ➔ en 2021 pour la Soudeillette
- ➔ en 2027 pour le Doustre, le ruisseau de l'Etang de Bourre et le ruisseau de l'Etang Gros

La majorité des masses d'eau du territoire ont des échéances proches (2015). Si les incidences de l'agriculture, de la forêt et de l'urbanisation sont difficiles à appréhender, les actions sur les critères physico-chimiques et les pollutions ponctuelles sont plus faciles à mettre en œuvre et sont d'effet immédiat : l'action sur la mise aux normes de l'assainissement est donc prioritaire.

## ➢ Le classement des cours d'eau

Les rivières réservées

LES COURS D'EAU RÉSERVÉS.

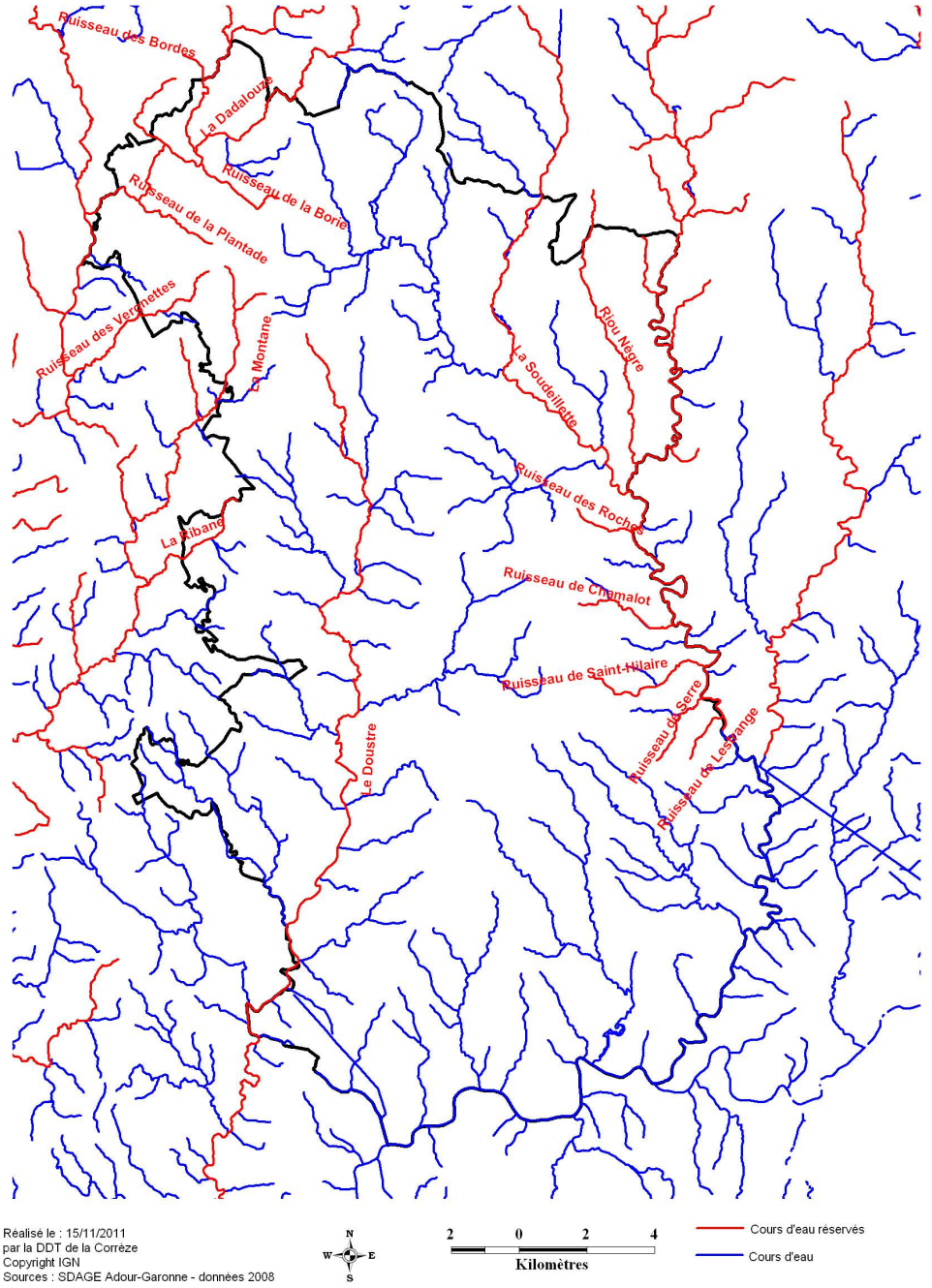


*Une rivière réservée est un cours d'eau ou portion de cours d'eau, désigné par décret en Conseil d'Etat, sur lequel aucune autorisation ou concession n'est donnée pour les entreprises hydroélectriques nouvelles.*

Les cours d'eau réservés du territoire :

- La **Luzège** et ses affluents
- Le **Doustre** en amont du barrage du sablier
- La **Corrèze** et ses affluents
- La **Montane** et ses affluents

## Les rivières classées

*Une rivière est dite classée pour permettre la libre circulation des poissons migrateurs au titre de l'article L432-6 du Code de l'Environnement. Le dispositif permet de préserver ou de restaurer la continuité écologique des cours d'eau.*

Salmo salar

Les rivières classées du territoire sont:

- Le Doustre à l'exception de la retenue de la Valette et ses affluents
- La Luzège en aval de la retenue de la Vieille Eglise et ses affluents
- La Corrèze et ses affluents

Les seuils infranchissables ou difficilement franchissables sur les rivières classées du territoire sont localisés sur la carte ci-contre.

LES COURS D'EAU CLASSÉS ET LES OBSTACLES DONT LE FRANCHISSEMENT EST IMPOSSIBLE OU DIFFICILE.

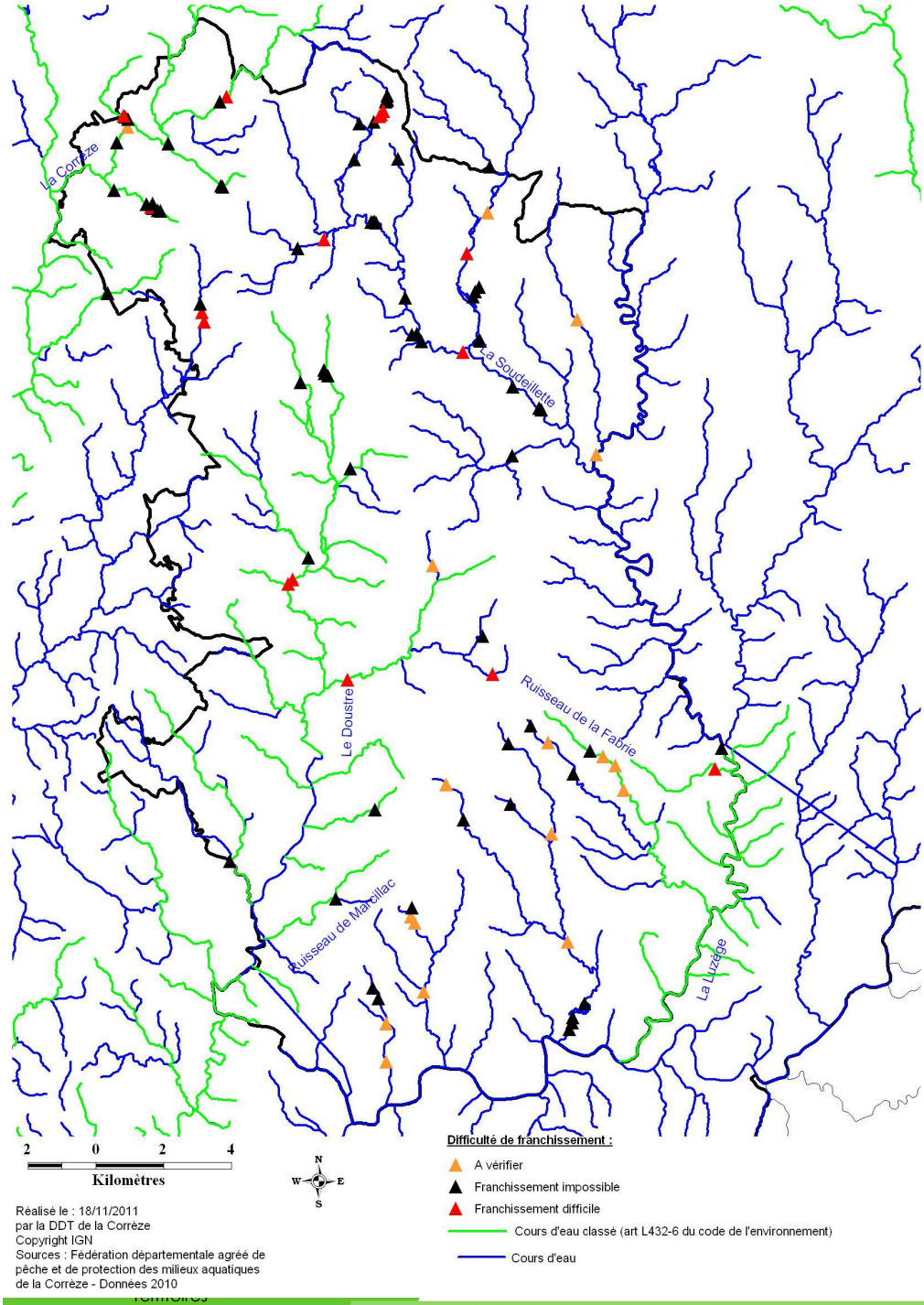


Attention : Un nouveau classement des cours d'eau va intervenir en 2012 pour une amélioration du fonctionnement écologique des cours d'eau. Les cours d'eau réservés seraient remplacés par la liste n°1 de l'article L214-17-1 du code de l'environnement et les cours d'eau classés par la liste n°2 de ce même article. L'établissement des projets de liste sont en cours de discussion et les nouvelles listes seront arrêtées prochainement.

## ➢ Les étangs et les zones humides

### Les étangs

Au Moyen-âge, de nombreux étangs ont été créés en Corrèze pour la production de poissons d'eau douce, pour l'irrigation des terres et l'alimentation de moulins.
Toutefois, depuis 1960 les plans d'eau de loisirs et d'irrigation se sont multipliés dans tout le département, représentant plus de 80% de la totalité des plans d'eau actuels.
Cette multiplication des plans d'eau a des incidences sur la qualité de l'eau notamment par le blocage du transfert des sédiments. Elle est également responsable de la pollution des cours d'eau lors de vidanges mal gérées. La procédure concernant la vidange des plans d'eau n'est malheureusement pas toujours respectée. Enfin, elle entraîne une eutrophisation et une montée en température des eaux.

**Situation des étangs en Corrèze**

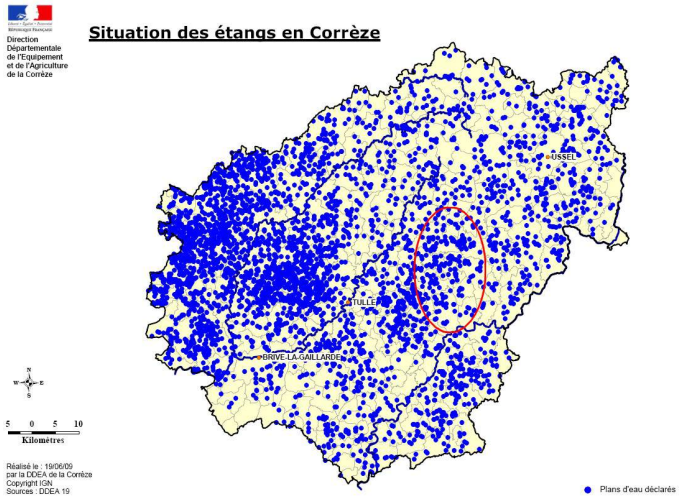


*LOCALISATION DES ÉTANGS ET ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE.*

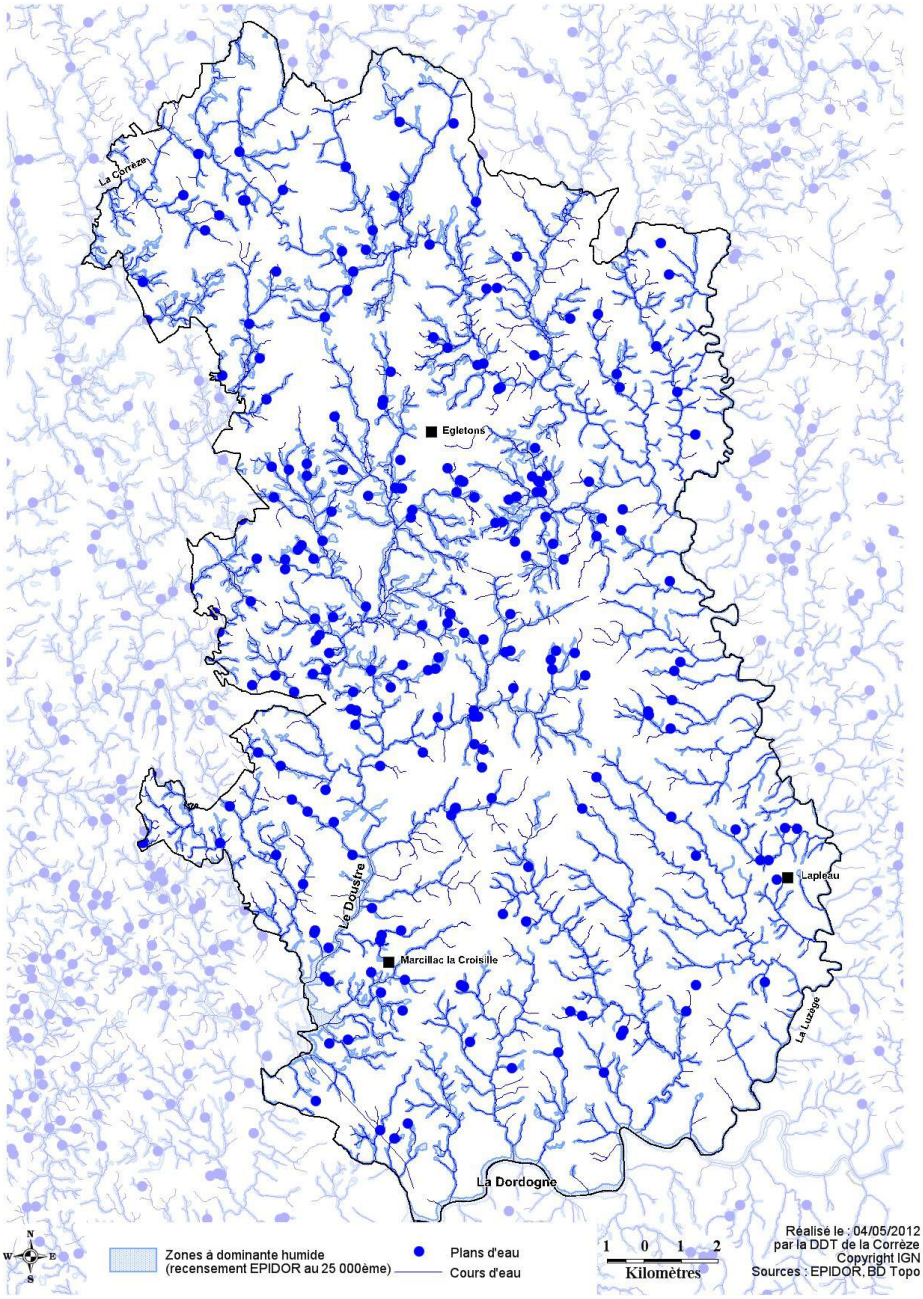


Il y a sur le territoire 196 plans d'eau en situation régulière qui représentent 14 ha.

La surface moyenne des plans d'eau est de 7 300 m².

La plus grosse retenue d'eau du territoire est la retenue de la Valette située à Marcillac-la -Croisille.

Toutes les communes du territoire sont situées en zone de montagne. Ainsi, les parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à 1000 ha sont protégées sur une distance de 300 m à compter de la rive; y sont interdits toutes constructions, installations et routes nouvelles ainsi que toutes extractions et tous affouillements.

*Montaignac St Hippolyte - L'étang Gros*

Les zones humides

Situées à l'interface des milieux terrestres et des milieux aquatiques, les zones humides jouent un rôle essentiel pour la ressource en eau. Elles sont des zones de transition entre la terre et l'eau et leur intérêt réside dans la multiplicité de leurs fonctions : régulation des régimes hydrologiques, soutien des étiages (rôle d'éponge), maintien et amélioration de la qualité de l'eau (rôle de filtre épurateur). Enfin elles constituent un habitat unique pour certaines espèces.

Ces zones ont été recensées et cartographiées par l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne, EPIDOR. (voir la carte page précédente)

*Avertissement: Le recensement des zones à dominante humide réalisé par EPIDOR n'est pas exhaustif. Il s'agit d'un pré-inventaire des zones humides. Par ailleurs, il est insuffisant pour une localisation précise des limites des zones humides à l'échelle parcellaire.*

*Egletons sortie RD 1089 en allant à Ussel - Travaux en zones humides*

Il y a de nombreuses zones à dominante humide sur tout le territoire. Les plus menacées se situent autour des zones urbanisées d'Egletons, Rosiers d'Egletons et Marcillac-la-Croisille.

Le SDAGE du bassin Adour Garonne 2010/2015 préconise de ne pas atteindre ou détruire les zones humides, de les entretenir voire même de les restaurer. Les zones constructibles doivent donc être en dehors de ces zones et le drainage y être limité. Une attention particulière doit être portée pour les zones humides situées à proximité des zones urbanisées notamment à Egletons.

*Egletons, les Combes - zone constructible sur zone humide*

## ➢ Les travaux en milieu aquatiques

*La loi sur l'eau soumet à autorisation ou à déclaration les installations, les ouvrages, travaux et activités réalisés à des fins non domestiques par toute personne physique ou morale, publique ou privée, et entraînant des prélèvements sur les eaux superficielles ou souterraines, restituées ou non, une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux, la destruction des frayères, de zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole ou des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants.*

Sur le territoire entre 2009 et 2011, seulement 4 dossiers ont été déposés. 3 sur la commune de Rosiers d'Egletons et 1 sur la commune de Champagnac la Noailles. Est ce parce qu'il y a peu de travaux ou bien y a t-il méconnaissance de la réglementation? Il est nécessaire de rappeler la réglementation en matière de travaux en milieu aquatiques. *Source : DDT 19/SEPER/eau et nuisances*

**En résumé sur les cours d'eau, les plans d'eau**

Des réservoirs biologiques essentiels à l'échelle du bassin versant Adour-Garonne

des obstacles sur les rivières classées

Un état des masses d'eau plutôt moyen avec des échéances à court terme (2015)

de nombreux plans d'eau et zones humides

**Enjeux :**

garantir la continuité écologique en priorité sur les rivières classées du territoire : le Doustre, la luzège, La Corrèze

Restaurer la qualité des cours d'eau dégradés en priorisant le ruisseau d'Egletons , du moulin du Lieuteret et la Dordogne (échéance DCE 2015) en agissant en priorité sur la mise aux normes de l'assainissement.

Préserver la qualité de l'eau sur la Soudeillette, les ruisseaux de l'étang de Bourre et de l'étang gros, le Doustre (échéance DCE 2027).

Maintenir le bon état des cours d'eau et des zones humides en limitant la création de nouveaux étangs.

Rappeler la règlementation en matière de travaux en milieux aquatiques

## 6- L'eau potable : quantité et qualité sous surveillance

La gouvernance

EPCI COMPÉTENTS POUR L'EAU POTABLE (TRAITEMENT, ADDUCTION, DISTRIBUTION)

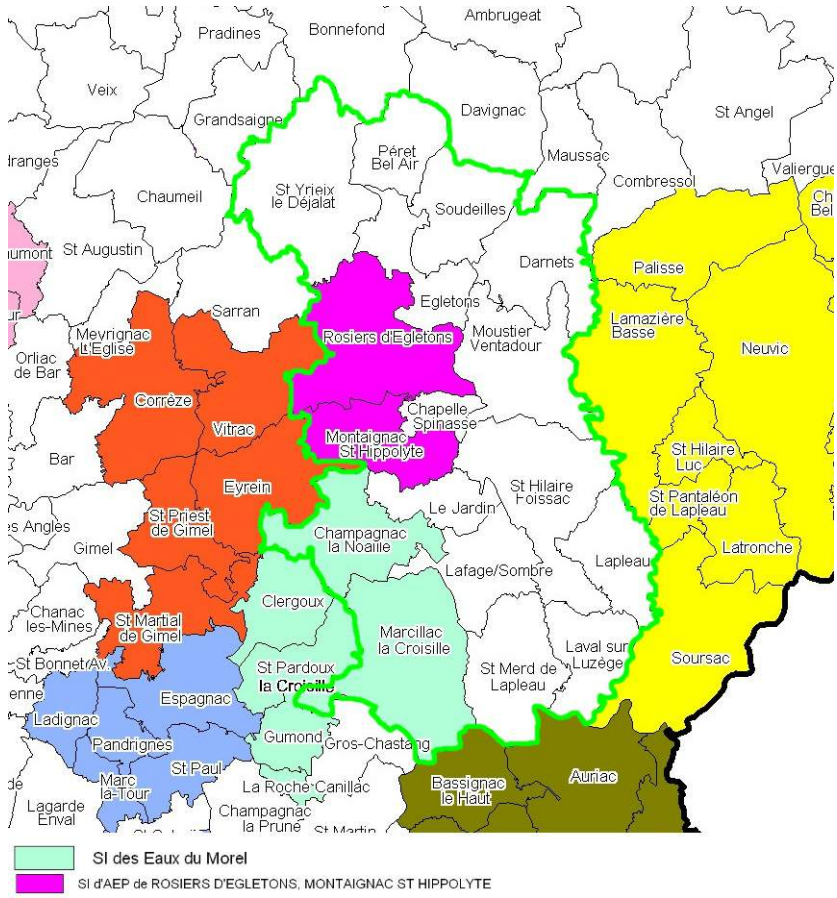


*Source : Préfecture 19- ASPIC*

Egletons est la seule commune dont la gestion de l'eau potable est affermée à la société Lyonnaise des Eaux.
Quatre communes sont au sein d'un syndicat: Rosiers d'Egletons et Montaignac-Saint-Hippolyte au sein du syndicat du même nom, Marcillac-la-Croisille et Champagnac-la-Noaille adhèrent depuis peu au Syndicat des Eaux du Morel.

Les autres communes sont en régie.

Lors de l'étude "ressources" effectuée autour d'Egletons, l'intérêt de mettre en place des moyens d'exploitation performants communs au niveau de la communauté de communes semble évident.

Les ressources.

La loi sur la protection de l'environnement et sur la santé publique oblige les collectivités à protéger les ouvrages de prélèvement (captage, forage, prise d'eau).

Les enjeux :

- Mise en conformité des eaux distribuées,
- Protection physique des ouvrages de prélèvement,
- Protection contre la pollution en limitant les activités autour de l'ouvrage.

Les communes du territoire sont alimentées essentiellement par des captages.

Une étude sur les ressources s'est terminée récemment sur les communes suivantes : St-Yrieix-le-Déjalat, Egletons, Soudeilles, Darnets, Rosiers-d'Egletons, Moustier-Ventadour, Montaignac-St-Hippolyte, Chapelle-Spinasse et le Jardin.

## LES POINTS DE CAPTAGES DU TERRITOIRE.

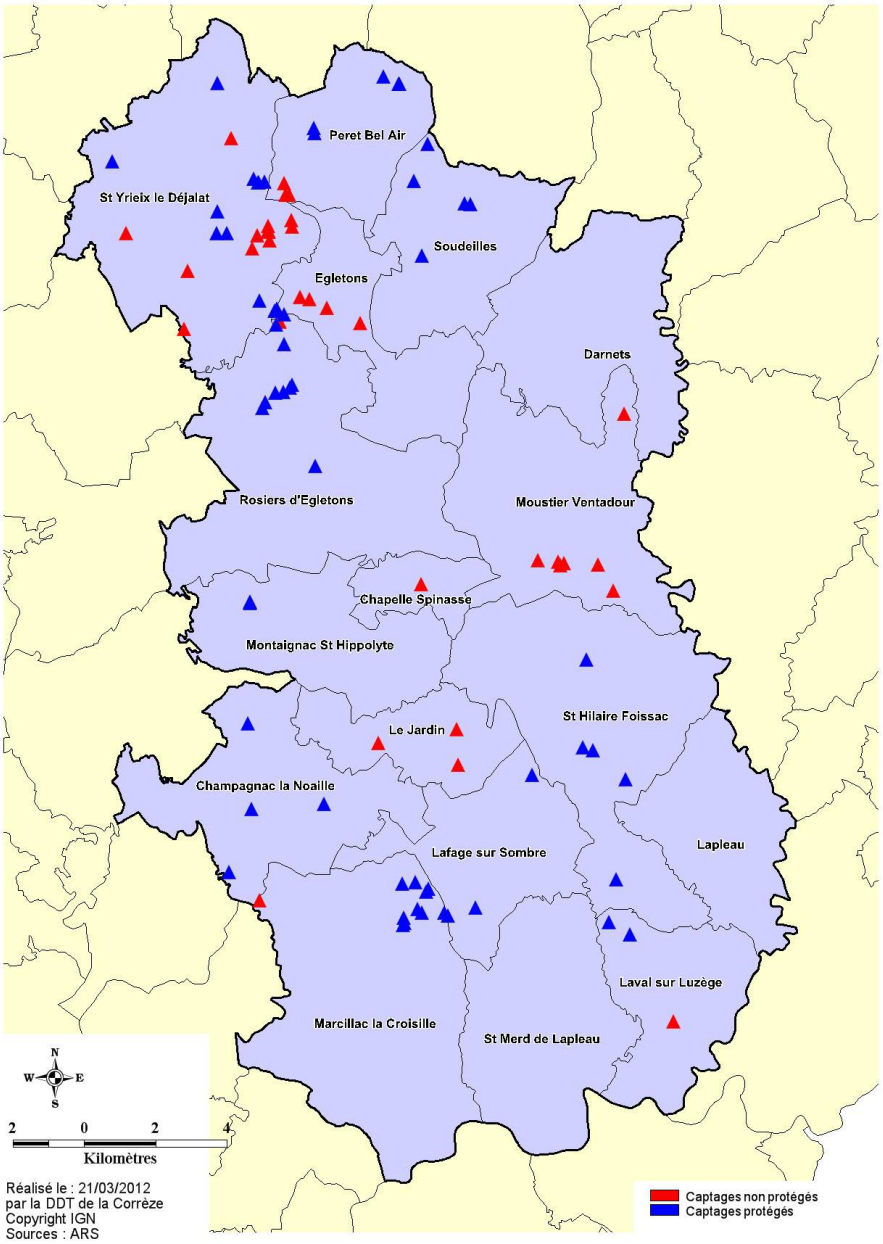


De cette étude il ressort les points suivants :

- **La Chapelle Spinasse** : 2 captages ne sont pas protégés. L'un d'entre eux atteint un **taux de radioactivité à la limite de l'interdiction :** une interconnexion pourrait être créée en substitution avec Egletons
- **Darnets** : 2 captages restent à mettre en conformité ainsi que 2 forages mais 1 seul d'entre eux est exploitable. Là aussi, l'abandon de ces ressources pourrait être envisagé au profit d'un raccordement sur Egletons, cette solution présentant l'avantage d'être la plus économique. **Un taux d'arsenic élevé** a été repéré sur l'un des forages.
- **Egletons** : une partie des nombreux captages qui constituent la ressource principale de la commune sont déjà protégés (8 captages de Combe Lièvre), mais les autres (Puy Faux, Vieillemaison, Rialoux, Vuers, Puy Combasteix, Sauvages et une deuxième série sur Combe Lièvre), en tout 18 captages, ne vont faire l'objet des procédures de mise en conformité qu'à partir de 2012. En complément des captages, un prélèvement sur le Déiro (prise d'eau du Pont Valeix, protégée réglementairement) nécessiterait une sécurisation par la création d'une retenue d'eau brute en amont de la prise d'eau (réserve estimée à environ 150 000 mètres cubes). 6 nouvelles déclarations d'utilité publique de protection des captages sont déjà réalisées (Puy Faux, Chauffourn, Puy Combasteix, les Pins, Rialoux 1 et 2 et Viellemaison amont et aval.Les 6 captages de Vuers seront prochainement présentés au CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques). Il rseste à protéger les capatges de Combes Lièvre.
- **Le Jardin** : 3 captages dont la protection fera l'objet d'une procédure en 2012
- **Moustier Ventadour** : actuellement alimenté par 5 captages et 2 forages: 2 captages vont être abandonnés, les ressources conservées feront l'objet d'une procédure engagée en 2012.
- **Saint-Yrieix-le-Déjalat** : actuellement il existe 7 captages et 3 forages protégés. 5 autres captages ne sont pas protégés, la commune envisage l'abandon de 4 d'entre eux au profit de raccordement sur d'autres unités de distribution. L'intérêt pour la commune serait de s'interconnecter avec Egletons.
- **Soudeilles** : 4 captages protégés. L'étude "ressources" montre un gain économique pour la commune à se raccorder à Egletons, avec 2 abandons de captages en contrepartie
- **Le Syndicat des Eaux de Rosiers-Montaignac :** ses 12 captages et le forage du Peuch sont déjà protégés

L'étude "ressources" a montré des opportunités de regroupement de collectivités, au moins pour une gestion en partie commune d'un certain nombre de ressources.

C'est Egletons qui nécessite les plus gros investissements : alimentée essentiellement par des des captages, la commune est obligée en été de prélever sur une prise d'eau placée sur le Deiro. Ces prélèvements provoquent en aval une chute des débits réservés en dessous des seuils autorisés. La création d'une retenue d'eau brute en amont du Deiro permettrait à Egletons de satisfaire à ses besoins.

Parmi les autres coûts importants résultant de l'étude, la création des stations de traitement de reminéralisation et de désinfection, nécessaires sur ce genre de ressources (eau agressive et peu minéralisée).

Concernant les autres communes du territoire, les captages et forages sont tous protégés

-Champagnac la Noailles : 5 captages protégés
-Lafage sur Sombre : 1 captage protégé
-Lapleau : 3 captages protégés
-Laval sur luzège : 1 captage + 1 forage, protégés
-Marcillac la Croisille : 11 captages protégés
-Peret Bel Air : 5 captages protégés
-Saint Hilaire Foissac : 2 captages protégés
-Saint Merd Lapleau : 1 captage protégé

Les investissements sur le traitement de l'eau décrits ci-dessus, s'ils n'ont pas été déjà faits, sont aussi valables pour ces communes.

L'intercommunalité en charge de l'exploitation de la distribution de l'eau potable doit avoir une politique commune d'amélioration du patrimoine à la fois pour améliorer la technicité, faciliter la gestion et mieux maîtriser la qualité de l'eau produite. Les financements de l'agence de l'eau ne pourront être obtenus qu'à cette condition.

### ➢ L'assainissement des eaux usées

Le parc de stations d'épurations comporte 264 installations en Corrèze. Ce parc est relativement ancien, 57% des stations d'épurations ont en effet plus de 15 ans. En 2008, d'importantes opérations de mise aux normes au titre de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (suppression des rejets directs ou mise en conformité des stations d'épuration) ont été engagées.

Il existe 2 types d'assainissement : collectif et non collectif.

#### L'assainissement non collectif

St-Hilaire Foissac, Chapelle Spinasse, Lafage sur Sombre, Péret Bel Air, Laval-sur-Luzège et Le Jardin sont en assainissement autonome.

Chaque commune a l'obligation de contrôler l'assainissement non collectif. Ce contrôle concerne les installations, soit par une vérification de la conception et de l'exécution des installations récentes, soit par un diagnostic de bon fonctionnement et des entretiens pour les installations anciennes.

#### L'assainissement collectif

Egletons, Soudeilles, St-Yrieix-le-Déjalat, Darnets, Champagnac-la-Noailles, Marcillac-la-Croisille, St-Merd-Lapleau, Lapleau , Moustier-Ventadour, Montaignac-St-Hippolyte et Rosiers d'Egletons sont équipées d'une ou plusieurs stations d'épuration.

Toutes sont conformes en équipement et performance sauf celles des communes d'Egletons qui est non conforme en performance vis à vis de la directive eaux résiduaires urbaines en 2010. *Source : portail d'information sur l'assainissement- MEDDTL*

*Un système de traitement des eaux usées est conforme en équipement si l'installation est jugée suffisante en l'état pour traiter les effluents qu'elle reçoit; en performance si elle a respecté sur l'année l'ensemble des prescriptions environnementales qui lui étaient imposées.*

En ce qui concerne la station d'épuration d'Egletons, l'arrêté d'autorisation de la station (renouvellement du 27/07/2009) prescrit qu'un traitement du phosphore devra être mis en place pour respecter les objectifs de qualité du milieu récepteur. Ce traitement devra être effectif en 2015. De plus, afin de vérifier l'efficacité de la lagune, une analyse en sortie de lagune sera effectuée deux fois par an sur les paramètres carbonés, azotés et sur le phosphore total. Ce suivi n'est à ce jour toujours pas effectué.

*La station d'épuration d'Egletons*

L'autosurveillance est une obligation réglementaire qui permet de vérifier l'efficacité du système d'assainissement par le maître d'ouvrage. Cette surveillance consiste à faire réaliser par un organisme spécialisé, qui peut être le laboratoire départemental de la Corrèze, des prélèvements et des mesures de débit en entrée et en sortie des ouvrages de traitement permettant de connaître la capacité épuratoire, les rendements, l'abattement de la pollution sur des paramètres retenus comme les matières en suspension (MES), les paramètres organiques (DBO5 et DCO) et le pH. Le défaut d'information est considéré comme une non conformité réglementaire.

Les communes de Moustier Ventadour, St-Yrieix-le-Déjalat, Darnets, Soudeilles et St Merd Lapleau ne réalisent pas leur bilan d'autosurveillance.

## ➢ Les eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales permet de limiter les risques d'inondation et de pollution.

Les opérations pour lesquelles une gestion des eaux pluviales est nécessaire sont les projets de plus d'1 hectare dont les lotissements, les zones d'aménagement concertées, les voiries et les parkings.

Il y a eu sur le territoire 4 dossiers déposés entre 2009 et le 1er trimestre 2012.

1 à Rosiers d'Egletons, 2 à Egletons et 1 dossier commun à ces deux communes pour l'extension de la zone d'activités de Tra le Bos.

Il est nécessaire de rappeler le règlement de la loi sur l'eau pour tout projet supérieur à 1 hectare. *Source : (DDT 19/SEPER/eau et nuisances)*

**En résumé sur l'eau potable, l'assainissement**

de nombreux captages non protégés

une eau agressive et peu minéralisée sur tout le territoire

Un taux de radioactivité élevé à la Chapelle Spinasse, un taux d'arsenic élevé à Darnets

des stations d'épuration non conformes en performance à egletons et St Yrieix le Déjalat

Peu de dossiers déposés au titre des eaux pluviales

**Les enjeux**

**eau potable**

Réfléchir à la faisabilité d'une retenue d'eau brute en amont du Deiro pour résoudre les problèmes d'alimentation en eau potable d'Egletons.

Encourager l'intercommunalité en charge de l'exploitation de la distribution de l'eau potable à avoir une politique commune d'amélioration du patrimoine à la fois pour améliorer la technicité, faciliter la gestion et mieux maîtriser la qualité de l'eau produite.

Protéger les captages qui ne le sont pas encore

Créer des stations de traitement de reminéralisation-désinfection de l'eau potable

rester très vigilant à la qualité des eaux potables notamment à la Chapelle Spinasse et à Darnets

**assainissement**

Mettre en conformité la STEP d'Egletons et effectuer un traitement du phosphore avant fin 2015 ainsi qu'un contrôle de l'efficacité de la lagune

Rappeler l'obligation de réaliser le suivi régulier et obligatoire des installations

rappeler la réglementation concernant les eaux pluviales

## 7- Peu de risques naturels

*Un risque naturel implique l'exposition des populations humaines et de leurs infrastructures à un évènement catastrophique d'origine naturelle.*
*On y distingue principalement : les avalanches, les feux de forêt, les inondations, les mouvements de terrain, les cyclones, les tempêtes, les séismes et éruptions volcaniques mais aussi les raz de marées, les invasions d'insectes nuisibles, les sécheresses prolongées...*
*Un risque naturel est donc la rencontre entre un aléa d'origine naturelle et des enjeux humains, économiques ou environnementaux.*
*On parle de risque majeur lorsque les dégâts et le nombre de victimes sont importants.*

### ➢ Les inondations

Les cours d'eau de la commune ne sont pas couverts par une définition du champ d'inondation. Cependant ceux-ci traversent des espaces naturels et il est nécessaire de préserver de l'urbanisation le lit majeur des cours d'eau de l'urbanisation afin de conserver le champ d'expansion des crues pour permettre l'étalement des eaux et réduire ainsi les risques inondation à l'aval. *Source : cartorisque*

### ➢ Les cavités souterraines et mouvements de terrain

**Les cavités souterraines**

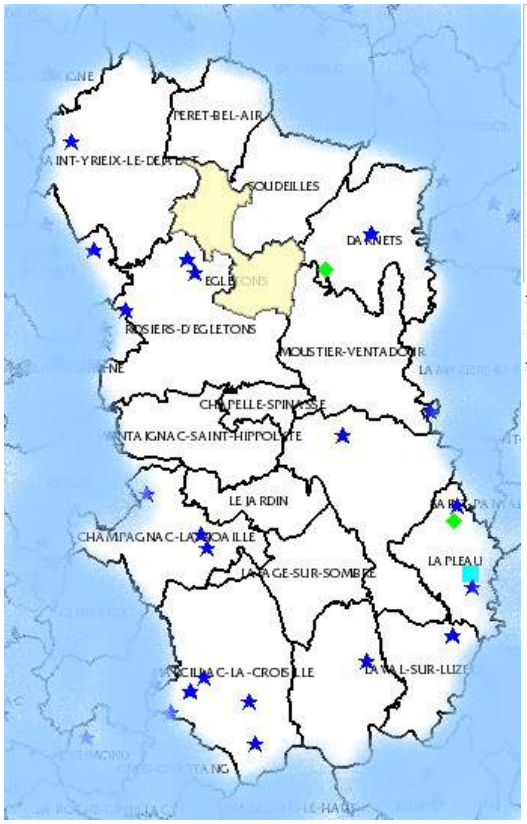

Les cavités recensées sur le territoire sont en majorité des ouvrages civils, des carrières à Darnets et Lapleau, une cave à Lapleau. A noter qu'Egletons possède des cavités non localisées.

**Les mouvements de terrain**

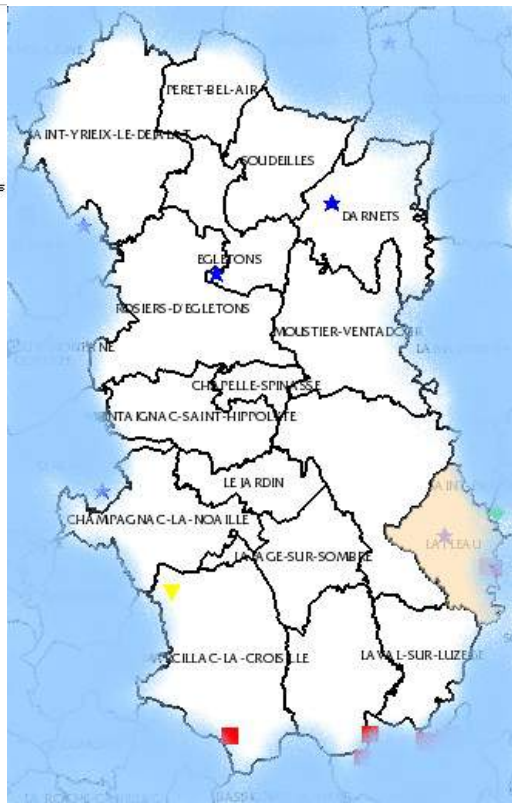


Les mouvements de terrains recensés sont une coulée et un glissement à Marcillac, un effondrement à Darnets et un effondrement à Lapleau. Lapleau est une commune où il y eu des mouvements de terrain non recensés.

*Source : BRGM -infoterre*

## 8- Des risques rupture de barrage au sud du territoire, des pollutions industrielles à Egletons

### ➢ Les installations classées soumises à autorisation (ICPE)

La plupart d'entre elles sont situées à Egletons.

| | |
|---|---|
| **Egletons**<br>– ARBOS scierie, fabrication de panneaux<br>– CHARAL abattoir<br>– EUROVIA dépôt de pétrole et produits dérivés<br>– FARGE transformation de papiers et cartons<br>– STRATOBOIS industrie du bois et de l'ameublement<br>– TBN 19 traitement du bois | **Rosiers d'Egletons**<br>- SYTTOM usine d'incinération des déchets prévue pour fonctionner jusqu'en 2037, elle sera un équipement structurant de la gestion des déchets non dangereux<br><br>**Lapleau**<br>- GRANIT DU CENTRE carrière<br><br>**Marcillac la Croisille**<br>- Récupération de métaux<br><br>*Source : site de l'inspection des installations classées du MEEDDAT* |

### ➢ Les sites pollués

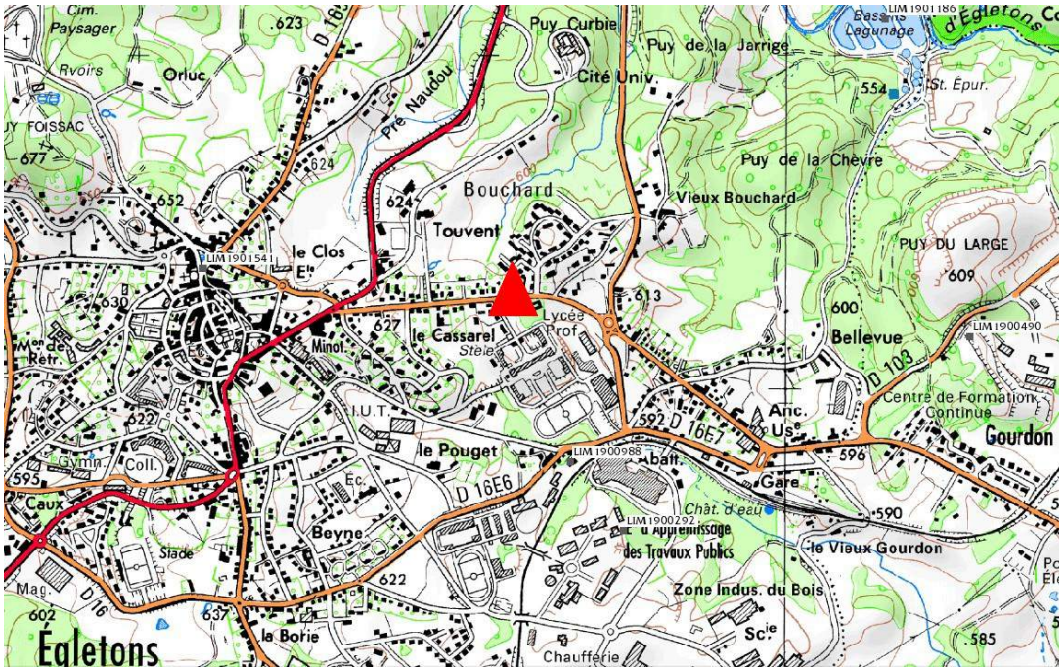


Il existe un site pollué à Egletons situé 102, avenue de Ventadour. Ce site existe depuis 1949 et accueillait un atelier de maintenance et de réparation d'appareillages électriques dont des transformateurs souillés par des PCB.

A ce jour une partie du site est réindustrialisée et l'industriel surveille les eaux souterraines. L'ancien dirigeant a installé à la place une société de menuiserie qui devrait déménager sur la zone de Tra le Bos . Le site reste sous surveillance de la DREAL.

*Source : site BASOL du MEEDDAT*

## ➢ les anciennes mines d'uranium

Plusieurs mines d'uranium fermées sont recensées sur le territoire:

**Darnetz lieu-dit « la barrière »**, le site est placé à proximité du bassin versant de la Luzège, le ruisseau de la Soudeillette est situé à 500 mètres en contrebas du site. Le village de la Barrière est situé à 200 m à l'Est, le village de Sirieix à 500 m au Nord Est.

**Egletons quartier du Rabinel lieu-dit « la Vedrenne »**, le ruisseau du Rabinel, affluent du Doustre, est situé à 100 m au nord du site. Une zone légèrement marécageuse existe au nord du site : des écoulements potentiels peuvent exister en direction du ruisseau du Rabinel. Les habitations du quartier du Rabinel et des Bruyères sont situées à 50 m autour du site

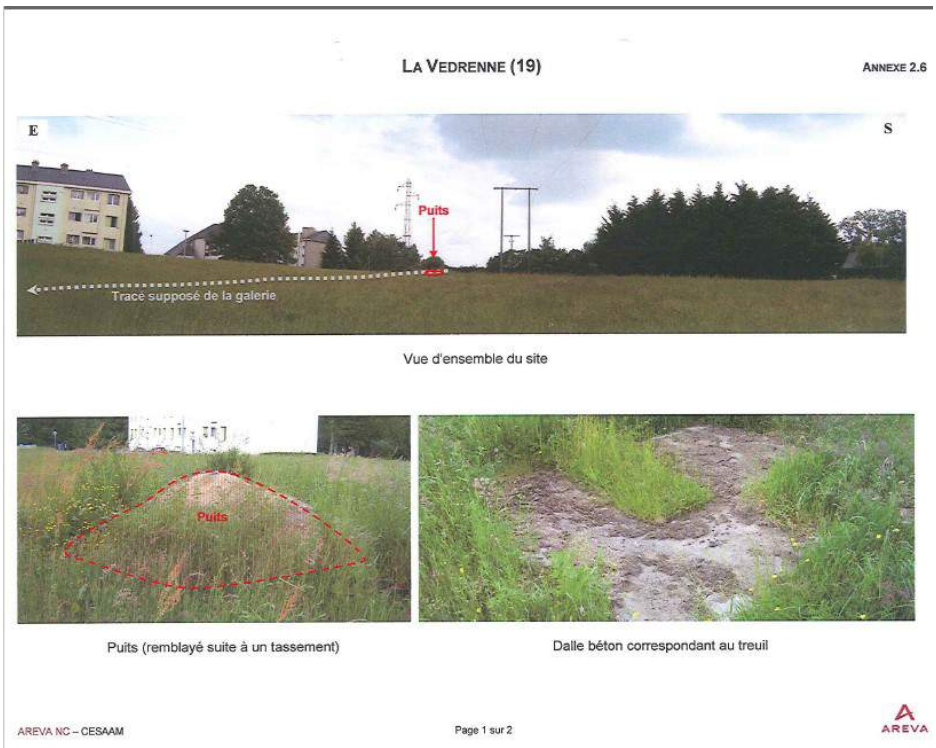


**Chapelle Spinasse lieu-dit « le Châtaignier »**, le ruisseau de Barras prend sa source en contrebas et à 50 m à l'ouest du site. Le hameau du Châtaignier est situé à 150 m au sud.

*Source : AREVA*

les 3 sites ont fait l'objet de contrôle par la DREAL de 2009 à 2011. Le site de la Vedrenne a fait l'objet de demandes à AREVA :

- Un bilan des travaux d'investigation et de confortement du site. Ces travaux sont en cours
- L'Autorité de Sureté Nucléaire a été saisie sur les suites à donner aux récentes mesures « herbes et sols » dans le cadre de l'étude d'impact radiologique.
- L'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire a également inspecté ces sites et a formulé différentes recommandations.

## ➢ Les travaux miniers

Il y a sur la commune de Moustier Ventadour la situation particulière du site minier du Moulin de la Planche. L'aléa mouvement de terrain n'a pas été évalué à ce jour en raison de l'absence d'enjeux. L'emprise et l'étendue des travaux ne sont pas connues, par conséquent la zone d'influence potentielle des travaux miniers n'est pas déterminée mais existe bel et bien.

## ➢ Des risques de rupture de barrages

*Le danger réside dans la rupture du barrage ou sa submersion, par suite d'une crue exceptionnelle ou d'un gros éboulement tombant dans la retenue. Le risque de rupture est fonction : du type de barrage (barrage voûte, barrage poids, barrage en remblai), de la période de construction (l'évolution des techniques de construction rend bien évidemment les barrages modernes beaucoup plus sûrs), de la phase d'exploitation de l'ouvrage (la phase de remplissage est en effet la plus critique),de la surveillance et de l'entretien des ouvrages.*

Les communes du sud du territoire bordées par la Dordogne sont soumises au risque rupture de barrage. Il s'agit de Marcillac la Croisille, St Merd Lapleau, Laval-sur-Luzège.

Les barrages du territoire

Le barrage de la Valette à Marcillac-la-Croisille, le barrage de la Luzège à Lapleau. Les communes du sud du territoire peuvent être impactées par les barrages de Bort-les-Orgues, Marèges et l'Aigle.

Seul, le barrage de Bort-les-Orgues est couvert par un PPI, adopté le 26/10/2007 par les préfets de la Corrèze, du Cantal, du Lot, de la Dordogne et de la Gironde. 207 communes sont concernées par l'onde de submersion du barrage, dont 49 en Corrèze.

Les plans communaux de sauvegarde (PCS) sont en cours ou déjà réalisés sur les communes concernées (Marcillac la Croisille, St Merd Lapleau, Laval-sur-Luzège  et Lapleau).

*LES PRINCIPAUX BARRAGES DU TERRITOIRE*

## ➢ Les nuisances sonores

*Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres concerne les routes supportant plus de 5 000 véhicules/jour au moment du classement ainsi que les projets routiers pour lesquels les prévisions de trafic à la mise en service sont également supérieures à 5 000V/J ainsi que les voies ferrées supportant plus de 50 trains par jour.*
*Les infrastructures sont classées par calcul du niveau sonore prévu à l'horizon 2015. Ce calcul est effectué à partir de différentes données : trafic général, trafic poids lourds, pente, largeur et nombre de voies, environnement, etc...*
*Cinq catégories sont distinguées suivant le niveau sonore ainsi établi : elles sont numérotées de 1 (classe des niveaux sonores les plus élevés) à 5 (classe des niveaux sonores les plus bas)*

LES NUISANCES SONORES SUR LE TERRITOIRE – ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU 17/09/2009

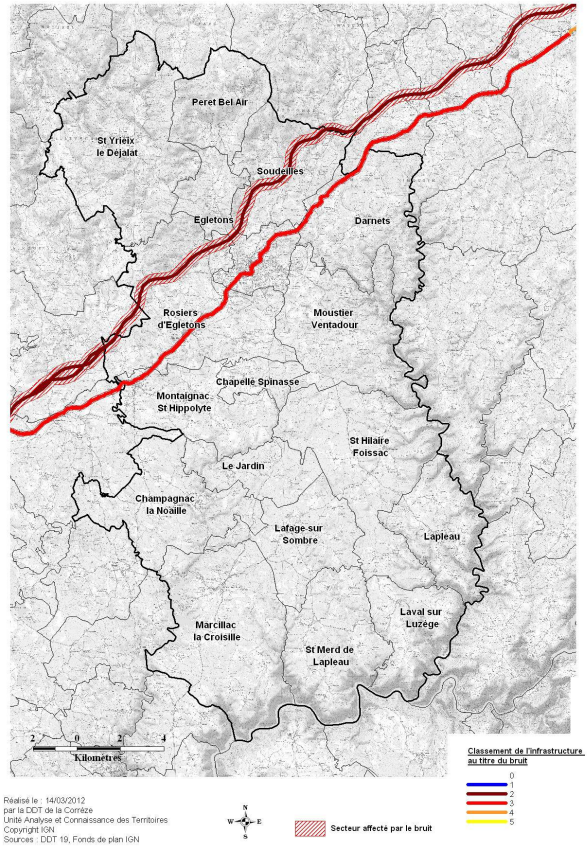


Le classement n'empêche pas la construction et n'institue pas de servitude d'urbanisme, c'est une simple information qui doit être donnée aux constructeurs. A ce titre, il est intégré dans les documents annexes du plan local d'urbanisme.

Les obligations créées par le classement relèvent du Code de la Construction et de l'Habitation et chaque constructeur s'engage à mettre en œuvre l'isolement acoustique minimal rendu nécessaire par le classement sonore de la voie.

Les communes concernées :

Montaignac St Hippolyte et Darnets sont traversées par la RD 1089 classée catégorie 3.

Soudeilles est traversée par l'A89 classé en catégorie 2.

Egletons et Rosiers d'Egletons sont traversées par les 2 infrastructures.

**En résumé sur les risques :**

peu de risques naturels

Des pollutions industrielles situées à Egletons dont une mine d'uranium désaffectée en zone urbanisée

les communes du sud du territoire soumises au risque rupture de barrage

des infrastructures bruyantes : A89 et RD 1089

**Enjeux :**

Surveiller le site pollué d'Egletons et l'ancienne mine d'uranium située en zone urbanisée

Surveiller les anciennes mines d'uranium de la Chapelle Spinasse et de Darnets

# Dimension environnementale, éléments de synthèse

| Forces | Faiblesses |
|---|---|
| ✗ Des paysages variés | ✗ Un état des masses d'eau moyen sur la plupart des cours d'eau, médiocre sur le ruisseau d'Egletons |
| ✗ Richesse du patrimoine naturel et bâti | ✗ Un patrimoine naturel peu reconnu ? |
| ✗ Des milieux naturels d'intérêt communautaires | |
| ✗ Des forêts de pentes préservées | |
| ✗ Peu de risques naturels | |
| **Opportunités** | **Menaces** |
| ✗ Des paysages de qualité qui pourraient être mis en valeur | ✗ Un état écologique des cours d'eau à améliorer ou à maintenir |
| ✗ Les gorges de la Dordogne, corridor écologique de niveau européen | ✗ Des obstacles sur les rivières classées |
| ✗ Des forêts de pente anciennes d'une grande richesse écologique | ✗ Beaucoup de plans d'eau |
| ✗ Un ressource en bois importante | ✗ Des risques industriels dans la ville d'Egletons (uranium et site pollué) |
| | ✗ Une surexploitation forestière à éviter ainsi que les coupes rases |

**Direction Départementale des Territoires de la Corrèze**

**Service Appui et Expertise Technique**
Cité administrative Jean Montalat
BP 314
19011 TULLE cedex
Tél. : 01 40 81 21 22

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

**Affaire suivie par :**
Florence MARTIN

**Rédacteur :**
Laurence PUYFAGES